



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE TOGOLAISE

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
(ARMP)

REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES  
DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS PASSES PAR LES  
AUTORITES CONTRACTANTES AU TITRE DE L'ANNEE 2014  
MISSION 3

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE  
L'HYDRAULIQUE (Ex MER)

	Document de travail	Dates
	Version provisoire	30/09/2016
X	Version définitive	23/11/2016

**BENIN** : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°  
3200800565618 Siègè : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou \_ Tel/(00229) 21 30 54 22

**TOGO** : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siègè : 136 Rue GBAGA BE KOTOKOUN CONDJI LOME –  
06 BP 60535 Lomé \_ Tel/(00228) 22 61 03 99 -

**FRANCE** : 19 rue des entrepreneurs, 78420 carrières sur seine

Email : [bec@becsar.com](mailto:bec@becsar.com) / [bec\\_acp@yahoo.fr](mailto:bec_acp@yahoo.fr)

Le Système de Management de la Qualité du cabinet BEC Sarl est certifié 9001 :2008 sous le numéro 0055640-00

## **SOMMAIRE**

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>TABLEAUX .....</b>	<b>5</b>
<b>I. LETTRE INTRODUCTIVE.....</b>	<b>6</b>
<b>II. SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>8</b>
2.1. ARCHIVAGE.....	9
2.2. MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES.....	10
2.2.1. La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) : .....	10
2.2.2. La Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) : .....	10
2.2.3. La Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) : .....	11
2.3. EN AMONT DE LA PROCEDURE DE SOUMISSION (PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES) .....	11
2.4. AU COURS DE LA PHASE D'ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS .....	12
2.4.1. Non conformités justifiant l'irrégularité des procédures.....	13
2.4.2. Non conformités sans impact sur la régularité des procédures.....	13
2.5. RECOURS PREALABLE NON JURIDICTIONNEL.....	14
2.6. EN AVAL DE L'ATTRIBUTION DES MARCHES (SUIVI DU PAIEMENT ET DE L'EXECUTION PHYSIQUE).....	14
2.6.1. Suivi du paiement.....	14
2.6.1. Audit de l'exécution physique des marchés.....	15
<b>III. CONTEXTE, OBJECTIFS DE LA MISSION ET METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>17</b>
3.1. CONTEXTE .....	17
3.2. OBJECTIFS.....	17
3.3. METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE .....	18
<b>IV. APPRECIATION DU CADRE ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL EN PLACE AU SEIN DE L'AUTORITE CONTRACTANTE .....</b>	<b>23</b>
4.1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES .....	23
4.1.1. Brève présentation de l'Autorité Contractante .....	23
4.1.2. Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP).....	24
4.1.3. Organe chargé de la passation des marchés publics et son fonctionnement (CPMP).....	24
4.1.4. Organe chargé du contrôle des marchés publics et son fonctionnement (CCMP) .....	25
4.1.5. Organe chargé de l'approbation des marchés publics au sein du MAEH.....	26
4.2. CONNAISSANCE ET MAITRISE DE L'ENVIRONNEMENT LEGISLATIF, REGLEMENTAIRE ET DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL PAR LA PRMP, LA CPMP ET LA CCMP.....	26
4.2.1. Connaissance des textes .....	26
4.2.2. Formation sur l'application des textes .....	27
4.2.3. Mise en application effective des textes à travers la revue des procédures et recommandations antérieures.....	28
<b>V. REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES.....</b>	<b>31</b>
5.1. REVUE DE L'EXHAUSTIVITE DE LA DOCUMENTATION ET DE L'ARCHIVAGE DES MARCHES PUBLICS .....	31
5.1.1. Présentation de l'échantillonnage .....	31

5.1.2.	Revue de l'exhaustivité des procédures de passation .....	32
5.1.3.	Revue de l'auditabilité des marchés .....	33
5.2.	SYNTHESES SUR LA REVUE DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION .....	33
5.2.1.	Planification et publication du plan de passation des marchés publics .....	34
5.2.2.	Revue des marchés au-dessus du seuil de passation .....	35
5.2.3.	Revue des marchés en dessous du seuil de passation .....	40
5.2.4.	Revue de l'exécution financière .....	40
5.2.5.	Recours préalable non juridictionnel .....	40
<b>VI.</b>	<b>SYNTHESES SUR LA REVUE DE MATERIALITE DE L'EXECUTION EFFECTIVE DES MARCHES .....</b>	<b>42</b>
6.1.	METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE .....	42
6.2.	RESULTATS DE L'AUDIT DE L'EXECUTION PHYSIQUE DES TRAVAUX.....	44
6.2.1.	Travaux de construction des bureaux, d'une villa de trois chambres, de huit villas de deux chambres et travaux de viabilisation du site de la base vie de l'unité de gestion du projet .....	44
6.2.2.	Travaux de construction de 48,38 km de pistes rurales dans la plaine du Mô .....	49
6.2.3.	Travaux de construction de 60,27 km de pistes rurales dans la plaine du Mô .....	53
6.2.4.	Projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de trois centres dans la région des Plateaux : Danyi, Elavagnon et Tohoun : Lot 2 : Réalisation du système d'alimentation en eau potable .....	58
6.2.5.	Travaux de reprofilage lourd avec construction d'ouvrages sur le tronçon Anonoé-Okpobé Konta-Carrefour Béthel .....	62
6.2.6.	Conclusion .....	63
<b>VII.</b>	<b>ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS .....</b>	<b>64</b>
7.1.	CHOIX ET JUSTIFICATION DES CRITERES RETENUS POUR L'APPRECIATION DE LA PERFORMANCE DES AUTORITES CONTRACTANTES.....	64
7.1.1.	Rappel des exigences des termes de référence.....	64
7.1.2.	Description des critères de performance retenus .....	64
7.1.3.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	67
7.1.4.	Règles de décision et justification de la conclusion.....	68
7.2.	APPRECIATION DE LA PERFORMANCE REELLE DES AUTORITES CONTRACTANTES .....	71
7.2.1.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes.....	71
7.2.2.	Appréciation de la performance liée à la revue de conformité des procédures de passation des marchés.....	72
7.2.3.	Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés .....	73
<b>VIII.</b>	<b>RECOMMANDATIONS GENERALES .....</b>	<b>75</b>
<b>IX.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>77</b>

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

SIGLES & ABBREVIATIONS	DEFINITIONS
AC	Autorité Contractante
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BEC	Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
CCMP	Commission de Contrôle des Marchés Publics
CMPDSP	Code des Marchés Publics et Délégations de Service Public
CPMP	Commission de Passation des Marchés Publics
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC	Demande de Cotation
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
ED	Entente Directe
GG	Gré à Gré
ISA	International Standard on Auditing
MAEH (Ex MER)	Ministère de l'Agricuture, de l'élevage et de l'Hydraulique
PPPM	Plan Prévisionnel de Passation des Marchés
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès Verbal
SPM	Spécialiste en Passation des Marchés
TDR	Termes De Référence
TTC	Toutes Taxes Comprises
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## TABLEAUX

Tableau n°1. : Appréciation de la mise en œuvre des recommandations de l’audit antérieur
Tableau n°2. : Répartition de la population primaire par type de marchés
Tableau n°3. : Répartition de la population primaire par mode de passation de marchés
Tableau n°4. : Répartition de l’échantillon retenu par type de marchés
Tableau n°5. : Répartition de l’échantillon retenu par mode de passation de marchés
Tableau n°6. : Répartition de l’échantillon retenu pour l’audit de l’exécution physique des marchés
Tableau n°7. : Exhaustivité des procédures de passation des marchés
Tableau n°8 : Présentation des Caractéristiques des marchés audités
Tableau n°9 : Tableau de détermination du niveau de performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics
Tableau n°10 : Tableau de détermination du niveau de performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés
Tableau n°11 : Tableau de détermination du niveau de performance liée à l’exécution financière des marchés

## I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

Monsieur le Directeur Général de L'Autorité de  
Régulation des Marchés Publics (ARMP) du Togo  
BP 12 484 Lomé  
Tél : (228) 22 22 50 93

A

La Personne Responsable des Marchés Publics du  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET  
DE L'HYDRAULIQUE (Ex MER)  
Lomé (TOGO)

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par marché n°00347/2016/AMI/ARMP/PI/FP du 17 juin 2016, portant sur la revue indépendante de la conformité de la passation des marchés publics et délégations de service public des Autorités Contractantes au titre de l'année 2014 (Mission 3), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport.

Au cours de la mission, nous avons rencontré diverses personnes intervenant dans le processus de passation des marchés publics au sein de l'autorité contractante (Cf. annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public a été effectuée en accord avec les exigences des termes de référence (TDR), en adéquation avec les dispositions de la loi n° 2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public ; du décret n° 2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public, leurs décrets d'application et enfin, conformément aux normes internationales d'audit (ISA).

Au terme de notre mission sur la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par la présentation de ce rapport qui se décline comme ci-après :

1. Synthèse des observations et recommandations ;
2. Contexte, objectifs de la mission et méthodologie mise en œuvre ;
3. Appréciation du cadre organisationnel et institutionnel mis en place au sein de l'AC ;
4. Revue de la conformité des procédures de passation et de contrôle des marchés ;
5. Synthèse sur l'audit de l'exécution physique des marchés ;
6. Analyse de la performance du système des marchés publics ;
7. Recommandations générales ;
8. Annexes.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre parfaite collaboration.

Lomé, le 23 novembre 2016



**Serge MENSAH**

*Associé-Gérant*

*Expert en marchés publics*

*Expert-comptable diplômé*

*Commissaire aux comptes*

## II. SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

La mission de revue indépendante de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés (gestion budgétaire 2014) s'est déroulée sur la période allant du 30 mai au 18 août 2016 pour l'ensemble des vingt-deux (22) Autorités Contractantes retenues.

Au titre de la période sous revue (gestion 2014), et selon les informations communiquées par l'ARMP, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH) a contracté **trente-neuf (39)** marchés pour un coût global de **cinq milliards quatre cent vingt-cinq millions trois cent soixante-dix mille cent soixante-onze (5.485.370.171) F CFA** dont le détail suivant le type de marchés et le mode de passation est présenté ci-dessous :

**Tableau n°2. :** Répartition de la population primaire par type de marchés

Type de marché	Population mère			
	Valeur	%	Volume	%
Services	21 259 748	0,39%	2	5,13%
Travaux	5 404 110 423	99,61%	37	94,87%
<b>Total général</b>	<b>5 425 370 171</b>	<b>100,00%</b>	<b>39</b>	<b>100,00%</b>

**Tableau n°3 :** Répartition de la population primaire par mode de passation de marchés

Mode de passation	Population mère			
	Valeur	%	Volume	%
AOO	4 007 890 681	73,87%	37	94,87%
AOR	1 417 479 490	26,13%	2	5,13%
<b>Total général</b>	<b>5 425 370 171</b>	<b>100,00%</b>	<b>39</b>	<b>100,00%</b>

L'échantillonnage effectué sur la base des critères préalablement définis et mentionnés dans les termes de référence a permis d'extraire les marchés à auditer du MAEH. Ils sont détaillés ci-après par type de marchés et par mode de passation :

**Tableau n° 4. :** Répartition de l'échantillon retenu par type de marchés

Type de marché	Echantillon retenu			
	Valeur	%	Volume	%
Services	11 774 668	0,29%	1	7,69%
Travaux	4 003 786 640	99,71%	12	92,31%
<b>Total général</b>	<b>4 015 561 308</b>	<b>100,00%</b>	<b>13</b>	<b>100,00%</b>

Tableau n° 5 : Répartition de l'échantillon retenu par mode de passation

Mode de passation	Echantillon retenu			
	Valeur	%	Volume	%
AOO	2 598 081 818	64,70%	11	84,62%
AOR	1 417 479 490	35,30%	2	15,38%
<b>Total général</b>	<b>4 015 561 308</b>	<b>100,00%</b>	<b>13</b>	<b>100,00%</b>

L'échantillon d'audit est constitué de treize (13) marchés pour un montant de **quatre milliards quinze millions cinq cent soixante-un mille trois cent huit (4.015.561.308) F CFA**. En pourcentage cela correspond à 33,33% en volume 74,01% en valeur de la population primaire

Par ailleurs, l'appréciation de l'exhaustivité des marchés passés au titre de l'exercice budgétaire 2014 effectuée à travers le recoupement de l'information communiquée par l'ARMP avec celle d'autres sources d'informations, a révélé des divergences (existence de marchés contractés par l'AC mais ne figurant pas sur la liste des marchés de l'ARMP).

Cette situation se justifie sans nul doute par l'inexistence d'un système automatisé de gestion des marchés publics. Ce système est nécessaire pour la tenue d'une base de données fiable sur les marchés publics.

#### **La totalité de l'échantillon a été communiquée aux auditeurs.**

La revue de conformité de passation et d'exécution des treize (13) marchés, suivie de l'appréciation de la mise en place du dispositif institutionnel et de son fonctionnement conformément à la loi n°2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics de délégations de service public et du décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des marchés publics et délégations de service public ont permis de relever les constats suivants.

#### **2.1. Archivage**

L'examen de l'exhaustivité des pièces demandées pour les marchés retenus a révélé un degré d'archivage de **43% environ** des pièces constitutives de la pratique de procédure de passation et d'exécution des marchés publics contrôlés.

L'appréciation de l'existence d'une documentation complète, indispensable en matière d'audit de marchés publics est fondée sur le principe que certains documents sont essentiels pour apprécier la conformité, la transparence et l'équité du processus d'évaluation et d'attribution. En l'absence de l'un d'entre eux, le principe de transparence n'est pas satisfait et l'exercice de contrôles a posteriori et de formulation d'un jugement sur la procédure est altéré voire impossible.

### **Recommandation :**

La conservation de trace écrite précise de toutes les étapes de la procédure afin de garantir la transparence et de disposer d'une piste de vérification de chacune des décisions et actes posés est obligatoire. Ces pièces pourraient servir également de preuve officielle en cas de recours administratif ou judiciaire et permettraient un contrôle par les citoyens de l'usage des finances publiques.

C'est pourquoi, nous recommandons à :

- **l'autorité contractante** de prendre les dispositions idoines afin de sauvegarder les dossiers des marchés et de rendre plus aisée leur recherche/obtention. Il s'agira donc de mettre en place un système d'archivage adéquat qui prendra en compte les documents obligatoires à communiquer par l'ARMP. Par ailleurs, les archives de marchés doivent être rangées dans des locaux réservés à cet effet, avec des mobiliers adéquats ;
- **l'ARMP** de définir et de réglementer les pièces minimales constitutives de la passation et de l'exécution des marchés à conserver aux fins des audits indépendants et d'en fixer la prescription.

## **2.2. Mise en place et fonctionnement des organes de passation et d'exécution des marchés**

### **2.2.1. La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) :**

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère de l'Équipement Rural (MER) a été créée par l'arrêté n°011/2013/MER-CAB du 04 octobre 2013 portant nomination de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP). Il s'agit de Monsieur KANOU Diégougbène, sociologue Chef Cellule Progrès.

Cependant, nous n'avons pas noté l'existence de la déclaration sur l'honneur des biens adressée à la Cour des comptes par la personne responsable des marchés (article 3 du décret 2009-297/PR du 30 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics).

### **2.2.2. La Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) :**

La Commission de Passation des Marchés Publics et délégations de service public (CPMP) du MER est créée par l'arrêté n°009/2013/MER-CAB du 04 octobre 2013 portant nomination des membres de la Commission de Passation des Marchés Publics et délégations de service public. Elle est composée de cinq (05) membres conformément à l'article 5 du décret 2009-297/PR du 30 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics.

Cependant, au passage des auditeurs en juin 2016 soit plus de deux (02) ans après la prise de l'arrêté n°009/2013/MER-CAB du 04 octobre 2013 nommant les membres de la CPMP, ce dernier aurait dû être renouvelé. Ce qui n'a pas été constaté par les auditeurs.

### 2.2.3. La Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) :

La Commission de Contrôle des Marchés Publics et délégations de service public (CCMP) est créée par l'arrêté n°010/2013/MER-CAB du 04 octobre 2013 portant nomination des membres de la Commission de Contrôle des Marchés Publics et délégations de service public. Elle est composée de cinq (05) membres comme le recommande l'article 10 du décret 2009-297/PR du 30 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics.

Cependant, au passage des auditeurs en juin 2016 soit plus de deux (02) ans après la prise de l'arrêté n°010/2013/MER-CAB du 04 octobre 2013 nommant les membres de la CCMP, ce dernier aurait dû être renouvelé. Ce qui n'a pas été constaté par les auditeurs.

#### **Recommandation :**

L'audit recommande à l'AC de respecter les dispositions réglementaires qui encadrent l'attribution, l'organisation et le fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics.

Par ailleurs, il est nécessaire que tout renouvellement des membres des organes de passation et de contrôle des marchés au sein de l'AC soit acté au regard des dispositions réglementaires en vigueur et dans le respect des délais desdites dispositions

### 2.3. En amont de la procédure de soumission (Plan Prévisionnel de Passation des marchés)

Le plan prévisionnel de passation des marchés (PPPM) a été élaboré conformément à l'article 14 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public. Les marchés audités sont tous inscrits dans le PPM. Le PPPM a été validé par la DNCMP comme le prévoit le CDMDSP en son article 14

Cependant, nous avons constaté le défaut de preuve de la publication du PPPM à travers l'avis général de passation des marchés conformément à l'article 15 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public.

#### **Recommandation :**

Nous recommandons à l'AC de faire connaître au moyen d'un avis général de passation de marchés, les caractéristiques essentielles des marchés (travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles)

qu'il entend passer dans l'année (article 15 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public).

#### **2.4. Au cours de la phase d'attribution des marchés publics**

En prélude à la présentation des insuffisances observées au terme de la revue de conformité des procédures de passation des marchés sélectionnés, il importe de préciser les conclusions possibles auxquelles nous pouvons aboutir qui sont :

- La procédure d'attribution du marché est régulière ;
- La procédure d'attribution du marché est régulière sous réserve de non-conformités et ou des pièces manquantes ;
- La procédure d'attribution du marché est irrégulière ;
- Le marché est nul.

Les constats relevés au niveau des différentes étapes de la phase d'attribution des marchés se présentent comme suit :

##### **✓ Mode d'acquisition ou de passation des marchés**

Les modes d'acquisition sont clairement définis dans le décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public et les circonstances dans lesquelles chaque mode doit être utilisé.

L'audit a observé que seul l'Appel d'Offres Ouvert a été utilisé par le MAEH dans le cadre des procédures de passation des marchés audités.

##### **✓ Dossiers d'appel d'offres ou de demande de cotation**

Les DAO utilisés sont conformes au DAO type du code des marchés publics.

Les consultants notent l'obtention de l'ANO de la DNCMP sur les DAO. En revanche l'ANO de la CCMP n'est pas requis.

##### **✓ Réception des offres**

Pour chaque procédure passée en revue, les plis ont été reçus dans le délai mentionné dans les DAO ou de consultation. Les délais accordés pour la réception des offres sont conformes aux dispositions réglementaires.

Toutefois, la mission n'a pas constaté l'existence d'un registre spécial de réception des offres (article 53 du décret portant CDMPDSP). Il est vrai qu'en lieu et place de ce registre, il est utilisé une fiche spéciale conçue par l'ARMP et mise à la disposition des Autorités Contractantes.

✓ **Ouverture des offres**

Les ouvertures des offres reçues ont été faites aux dates et heures prévues en dépit des incohérences notées au niveau des dates au regard des PV d'ouverture des plis dues selon les explications obtenues à des erreurs de secrétariat.

Par ailleurs, il a été aussi observé le défaut de matérialisation de certaines séances d'ouverture reportées pour insuffisance de plis.

✓ **Evaluation des offres et attributions provisoires**

A ce niveau, la mission a constaté l'absence de preuve de délibération par la CCMP sur le rapport d'analyse et la proposition de l'attribution provisoire. Ce qui ne permet pas d'apprécier le quorum des 4/5 requis. De plus, certaines évaluations ont lieu plus de trente jours calendaires après l'ouverture des plis ce qui constitue une violation de l'article 56.2 du CMPDSP.

✓ **Contrat**

Les contrats ont été signés et approuvés par les personnes habilitées.

A l'issue de notre revue, nous avons conclu que tous les marchés soumis à notre appréciation ont été irrégulièrement attribués.

**2.4.1. Non conformités justifiant l'irrégularité des procédures**

L'irrégularité de toutes les procédures ayant conduit à l'attribution des marchés audités a été prononcée en raison du défaut de validation des rapports d'évaluation desdits marchés par la Commission de CCMP.

**2.4.2. Non conformités sans impact sur la régularité des procédures**

Bien qu'elles n'aient pas entraîné l'irrégularité des procédures, certaines non conformités relevées méritent d'être soulignées. Il s'agit entre autres de :

- Défaut d'un registre spécial de réception des offres au regard de l'article 53 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public. Il est à relever qu'en lieu et place de ce registre, il est utilisé une fiche spéciale conçue par l'ARMP et mise à la disposition des Autorités Contractantes ;

- Incohérences (sur les dates notamment) entre les divers documents de la procédure de passation des marchés (AAO, PV d'ouverture des plis, PV d'évaluation, etc.) ;
- Indisponibilité de preuve de publication de l'attribution définitive

### **Recommandations :**

- Mettre en place le registre spécial de réception des offres comme le stipule l'article 53 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public ;
- Faire valider systématiquement tous les DAO et les rapports d'évaluation par la CCMP ;
- Veiller à la cohérence des informations (les dates notamment) entre les divers documents (AAO, PV d'ouverture, PV d'évaluation, etc.) ;
- Procéder à la publication des attributions définitives ;
- Veiller au respect des délais

### **2.5. Recours préalable non juridictionnel**

Selon les informations obtenues, un marché relatif aux travaux de construction d'ouvrages mineurs sur les pistes rurales a fait l'objet de recours non juridictionnel auprès du Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP par le soumissionnaire Togolaise de Matériaux et des Constructions (TMC).

#### Sur le fonds :

L'audit a estimé la décision du CRD objective, basée sur des faits clairs et avérés avec des renvois précis aux dispositions réglementaires existantes.

#### Sur la forme :

La plainte a été formulée dans les délais par le requérant comme le recommande le code des marchés publics (décret 2009-277/PR) en ses articles 124 & 125 ;

La décision est référencée, datée et signée par le président et les membres du CRD.

### **2.6. En aval de l'attribution des marchés (suivi du paiement et de l'exécution physique)**

#### **2.6.1. Suivi du paiement**

Nous avons analysé la documentation relative à l'exécution financière pour les marchés audités. L'objectif était principalement d'apprécier le respect des délais d'exécution et le cas échéant, le prélèvement des pénalités de retard.

Au terme de notre revue, nous n'avons pas d'observation particulière à faire sur l'exécution financière des marchés audités.

### 2.6.1. Audit de l'exécution physique des marchés

La revue de matérialité physique s'est déroulée du 05 Juin au 30 Septembre 2016, et a pour principaux objectifs d'analyser l'ensemble des travaux réalisés par les titulaires des marchés, de s'assurer du respect des délais de réalisation, de faire des constatations, d'émettre une opinion sur la régularité des procédures utilisées et de faire des recommandations devant permettre une meilleure performance.

La mission a été conduite en quatre (04) phases successives à savoir :

- ✓ une phase de préparation et d'échantillonnage ;
- ✓ une phase de collecte et de revue documentaire ;
- ✓ une phase de visite des sites de travaux ;
- ✓ une phase de rédaction de rapport.

L'audit a porté sur un échantillon de cinq (05) marchés de travaux sélectionnés sur la base de l'échantillonnage des marchés devant faire l'objet d'audit de conformité, duquel ont été extraits des marchés ou prestations à effets non traçables (travaux de reprofilage, nettoyage, désherbage, gardiennage, fournitures fongibles à consommation immédiate etc.).

La répartition de cet échantillon par type de marchés se présente comme suit :

**Tableau n° 6. :** Répartition de l'échantillon des marchés retenus pour l'exécution physique par type de marchés

Type de marché	Volume	Valeur
Travaux	5	3 119 503 844
<b>Total général</b>	<b>5</b>	<b>3 119 503 844</b>

Rappelons que cette partie du rapport concerne uniquement les marchés de travaux. Les constats et les conclusions relatifs à l'exécution des marchés de fournitures sont présentés dans la partie « Exécution financière ».

Les diligences mises en œuvre nous ont permis de faire les constats ci-après :

- Les travaux objet du marché n° n°00939/2014/AOO/MER/PDRI-MO/T/BOAD sont laissés à l'abandon ;
- L'affaissement des talus aux doits des ouvrages et dégradations de certaines parties de piste de désenclavement de la plaine de Mò ;
- D'importantes fissurations à la base des parois de la bêche à eau construite à Tohoun ;
- L'érosion des soubassements de la clôture de l'Agence de la TdE à Tohoun ;
- L'absence d'ouvrage d'accès à l'Agence de la TdE à Tohoun ;
- Le Non-respect des délais de réalisation des travaux des tous les marchés de l'échantillon ;

- Le défaut de réalisation des travaux de reprofilage lourd avec construction d'ouvrages sur le tronçon Anonoé-Okpobé Konta-Carrefour Béthel, malgré la perception d'une avance de démarrage des travaux par le titulaire du marché ;

A l'issue de notre mission, les consultants recommandent à l'AC ce qui suit :

- L'application des clauses de résiliation des marchés avant l'expiration du délai contractuel pour éviter des retards considérables dans la gestion de l'exécution des marchés ;
- La planification et l'exécution des travaux restant relatifs au marché n°00939/2014/AOO/MER/PDRI-MO/T/BOAD, dans les meilleurs délais pour éviter des dégradations de l'ossature des bâtiments ;
- La correction des malfaçons et dégradations constatées sur les pistes et ouvrages hydrauliques réalisés dans la plaine de Mò avant la réception des travaux ;
- La planification et la mise en œuvre de programmes d'entretien courant et périodique des pistes et ouvrages hydrauliques construits dans la plaine de Mò ;
- La correction des fissurations de la bache à eau réalisé à Tohoun ;
- La réalisation d'une protection des soubassements de la clôture de l'Agence de la TdE à Tohoun ;
- La construction d'un ouvrage d'accès à l'Agence de la TdE à Tohoun ;
- Une implication plus active de la Personne Responsable des Marchés Publics et des services techniques dans la gestion de l'exécution des marchés publics ;

### III. CONTEXTE, OBJECTIFS DE LA MISSION ET METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

#### 3.1. Contexte

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), à travers ses directives (04 & 05), a dicté la prise de lois et leurs décrets d'application dans les États membres qui ont favorisé l'installation et la responsabilisation des organes chargés de garantir la gestion efficiente des fonds publics. Les réformes ainsi entreprises ont apporté d'importantes innovations notamment la mise en place d'un dispositif permettant entre autres d'assurer la régulation et d'organiser le contrôle a posteriori du système de passation des marchés publics. Il s'agit en République Togolaise, de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Conformément à ses attributions, l'ARMP est tenue de faire réaliser au terme de chaque exercice budgétaire, des audits indépendants. Le but de ces audits est de s'assurer du respect de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés et délégations de services publics.

C'est dans ce contexte que le cabinet BEC Sarl a été retenu au terme d'une procédure de sélection concurrentielle pour réaliser la revue indépendante de la conformité des procédures de passation des marchés publics du Togo passés au titre de la gestion 2014, lot 3.

#### 3.2. Objectifs

##### Objectif Global :

Vérifier au sein de chaque autorité contractante retenue, le processus de passation, de gestion et d'exécution des marchés publics et délégations de service public conclus au titre de l'exercice budgétaire 2014 afin de mesurer le degré de respect et la conformité des dispositions et procédures édictées par le code des marchés en vigueur.

##### Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, il s'agit pour nous :

- D'effectuer un audit physique, financier et de conformité des marchés passés au titre de l'année 2014 ;
- De faire l'analyse de la performance du système des marchés publics sur la base de critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité. Il portera nettement et distinctement sur les éléments ci-après :

❖ **Revue du dispositif institutionnel et fonctionnel national au sein des autorités contractantes**

Il s'agit pour les consultants d'apprécier l'organisation institutionnelle et fonctionnelle de la passation des marchés publics en République Togolaise à travers la capacité et le fonctionnement régulier et indépendant des organes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics.

❖ **Revue de la conformité des procédures de passation des marchés (Audit de conformité)**

Il s'agit pour les consultants d'apprécier la bonne conduite générale des procédures de passation des marchés publics depuis l'expression du besoin jusqu'à l'attribution définitive du marché permettant de couvrir ainsi le besoin. La revue de la conformité des différentes phases de ces procédures, sera présentée dans notre approche méthodologique.

❖ **Revue de la conformité des contrats et de leur exécution financière**

Il s'agit pour les consultants d'apprécier la régularité des contrats (signature, approbation, enregistrement), le respect des droits et obligations des différentes parties prenantes du contrat, l'adéquation entre les décaissements successifs et le degré d'exécution du contrat, la production effective des cautions et garanties.

❖ **Revue de l'exécution physique des marchés (Audit de la matérialité des dépenses)**

Il s'agit pour les consultants d'apprécier l'exécution et la conformité physique des fournitures ou travaux à travers notamment l'état de fonctionnement des ouvrages, équipements ou services livrés ; la qualité, la véracité et la sincérité des documents et procès-verbaux obtenus, la cohérence entre les quantités ou spécifications commandées et ceux livrés.

❖ **Formation sur la démarche d'audit des procédures de passation des marchés publics**

Il s'agit pour le consultant en fin de mission de dispenser une formation sur la démarche d'audit à mettre en œuvre pour examiner les pratiques d'audit en matière de passation de marchés. Cette formation est essentiellement destinée aux différents cadres de l'ARMP, de la DNCMP et à certains membres du bassin national de formation.

### 3.3. Méthodologie mise en œuvre

L'audit a été réalisé en conformité avec les Termes de Référence. En exécution de notre mandat et pour atteindre les objectifs fixés, nous avons mis en œuvre les diligences ci-après :

## PHASE PRELIMINAIRE

Après la séance de négociation et de signature du contrat, nous avons tenu une séance de briefing élargie à toutes les autorités contractantes en présence du personnel de l'ARMP en date du 30 mai 2016.

Ensuite, nous avons demandé et obtenu auprès de l'ARMP, les adresses des différentes Autorités Contractantes (AC) à auditer ainsi que les noms et contacts (téléphoniques) des points focaux et des Personnes Responsables des Marchés Publics. Enfin, nous avons demandé et obtenu des différentes AC, la liste exhaustive des marchés (y compris les marchés en dessous du seuil de passation) et les marchés ayant fait l'objet de plaintes.

## PRISE DE CONNAISSANCE DES AC ET PLANIFICATION DE L'EXECUTION DE LA MISSION

Nous nous sommes rendus au siège du MAEH suivant un chronogramme préalablement établi par le cabinet et transmis aux différentes AC où nous avons fait une prise de connaissance approfondie de l'environnement du MAEH à travers un guide d'entretien conçu et avons discuté avec le point focal sur les modalités pratiques de déroulement de la mission. A cette rencontre, nous avons échangé des informations et reprecisé les attentes et les exigences de la mission.

Ensuite, nous avons élaboré une liste d'informations utiles à nous communiquer sur chaque marché à auditer. Liste que nous avons transmise contre décharge au point focal.

Enfin, nous avons convenu de commun accord avec le point focal, du calendrier de passage pour la collecte des informations demandées d'une part et d'autre part pour la revue de conformité et de matérialité.

## ECHANTILLONNAGE

Nous avons procédé, après réception de la liste de l'ensemble des marchés publics passés au titre de la gestion 2014 auprès de l'ARMP, à la sélection des marchés publics devant faire l'objet d'audit de conformité des procédures de passation et d'exécution. La méthode d'échantillonnage proposée est celle contenue dans les termes de référence. Cette diligence a donné lieu à un rapport d'échantillonnage.

## COLLECTE DES INFORMATIONS DEMANDEES

Pour une exécution optimale de la mission, nous avons demandé par correspondance avec accusé de réception à la personne responsable des marchés une liste de pièces relatives à chaque contrat à nous communiquer. Il s'agit des pièces ci-après sans lesquelles la conduite de l'audit serait compromise.

#### Pour l'échantillonnage

- la liste exhaustive des marchés passés au cours de l'exercice 2014 (SIGMAP) ;
- la liste des marchés ayant fait l'objet de recours gracieux au titre de l'exercice 2014 ;
- le plan annuel de passation de marché, avis de non objection de l'organe administratif de contrôle à priori et preuve de publication ;
- les rapports annuels d'exécution des marchés relevant de sa compétence.

#### Pour la revue de conformité des procédures (Marchés à retenir pour être audités)

- le dossier de présélection/pré-qualification, d'appel d'offres et de consultation pour les marchés sélectionnés et avis de non objection de l'organe de contrôle a priori ;
- l'avis de présélection, d'appels d'offres, de consultation et leur preuve de publication ;
- les autorisations préalables sur les marchés initiés par procédure d'entente directe (gré à gré) ou les avenants ;
- les offres des soumissionnaires ;
- les actes de désignation des membres de la commission de passation des marchés et des membres de la commission de contrôle des marchés ;
- les procès-verbaux d'ouverture des plis et d'évaluation des offres signés par les membres de la commission de passation et d'analyse des offres ;
- l'avis de non objection de l'organe administratif de contrôle a priori sur le procès-verbal d'attribution provisoire et avis de non objection des bailleurs pour les financements extérieurs ;
- l'avis d'attribution provisoire, sa publication et des lettres d'information aux soumissionnaires non retenus ;
- les contrats signés, approuvés et enregistrés ;
- la lettre de notification du marché et publication de l'attribution définitive.

#### Pour l'exécution contractuelle, financière et physique

- les pièces d'engagement ;
- les preuves de contrôle et de certification du service, de livraison ou des travaux ;
- les preuves de mandatement et de paiement ;
- les différentes cautions ou garanties (avance, bonne exécution & retenue de garantie) ;
- les avenants éventuels aux contrats ;
- les bordereaux de livraison ou Procès-verbaux de réception.

#### Spécifiquement pour les travaux

- l'avant - projet détaillé (APD) ;
- le bordereau de prix unitaire (BPU) ;
- le devis quantitatif estimatif (DQE) ;

- l'ensemble du dossier d'exécution fourni par l'entreprise et qui comprend les plans d'exécution, les résultats des essais géotechniques effectués sur les matériaux, la liste du personnel et du matériel ;
- les contrats (contrat de l'entreprise ayant exécuté les travaux ; contrat du bureau de contrôle ; etc...);
- l'avance de démarrage/avance de commande ;
- les rapports des bureaux de contrôle ;
- les attachements successifs ;
- les décomptes ;
- les cahiers de réunion de chantier ;
- les cahiers de constats journaliers ;
- les cahiers de réception des travaux ;
- les procès-verbaux de pré-visites techniques de site ;
- les procès-verbaux de réception provisoire ;
- les procès-verbaux de réception définitive ;
- les retenues et levées de garantie.

Pour chaque marché, nous nous assurons de :

- l'exhaustivité de la documentation (pièces communiquées pour chaque contrat par l'autorité contractante) ;
- la qualité et/ou le caractère probant des documents présentés en termes de présence/absence des mentions obligatoires (visas, dates, etc.) ;
- la cohérence d'ensemble de la documentation relative à chaque marché.

#### ENTRETIENS, VISITE DE SITE ET TRAVAUX REALISES

Nous avons effectué un examen approfondi de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés. A cela, s'ajoutent des entretiens avec tous les acteurs rencontrés ayant à charge la passation des marchés au sein du MAEH sur la base d'une fiche de conformité et points de vérification pour l'audit. L'ensemble des réponses recueillies a permis de confirmer ou d'infirmer les non conformités observées lors de l'appréciation des pièces communiquées.

Au terme de la revue, les constats relevés ont servi à formuler des recommandations pertinentes pour la correction des manquements observés suivies des modalités de mise en œuvre.

#### MEMOIRES ET RESTITUTION DES CONCLUSIONS

Au terme de la mission, les consultants ont élaboré une synthèse qui a été soumise à l'appréciation préalable de l'AC. Une séance de restitution a été organisée pour échanger avec l'AC sur les constats d'audit effectués.

### REVUE QUALITE DES CONCLUSIONS

La revue qualité des conclusions est une obligation déontologique et professionnelle qui exige une revue globale de la démarche ayant abouti aux conclusions pour s'assurer de l'opposabilité et de l'irréfutabilité de notre opinion sur le degré de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

### RAPPORT PROVISOIRE

Un rapport provisoire est établi et soumis à l'appréciation de l'ARMP et de l'autorité contractante à titre d'information afin de recueillir les observations et commentaires des différents acteurs concernés.

### RAPPORT DEFINITIF

Un examen des observations et commentaires recueillis auprès des audités sera effectué. Les observations et commentaires acceptés par le Cabinet seront intégrés au rapport provisoire afin de présenter le rapport final ou définitif.

#### IV. APPRECIATION DU CADRE ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL EN PLACE AU SEIN DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

##### 4.1. Organisation et fonctionnement des organes de passation et d'exécution des marchés

##### 4.1.1. Brève présentation de l'Autorité Contractante

Rubriques	Commentaires
Création ou constitution	Décret n°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels (modifié par le décret N°2015-028/PR du 27 mars 2015)
Attributions	Le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Hydraulique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.
Organisation	Oui : Existence d'un Organigramme du ministère
Gestion budgétaire	Ressources internes (Budget d'investissement de l'Etat) et Ressources externes
Appui éventuels des bailleurs	Banque ouest africaine de Développement(BOAD), Banque Islamique de Développement(BID)
Existence des différentes commissions	Oui
lesquelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission de passation des Marchés publics et délégations de service public (CPMP) ;</li> <li>Commission de contrôle des marchés Publics et Délégation de service public (CCMP)</li> </ul>
Acte de désignation des membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrêté N°009/2013/MER-CAB du 04 octobre 2013 portant nomination des membres de la commission de passation des marchés publics et Délégation de service</li> <li>Arrêté N°010/2013/MER-CAB du 04 octobre 2013 portant nomination des membres de la commission de contrôle de passation des marchés publics et Délégation de service public</li> </ul>
Evolution des activités de passation des marchés dans le temps	Oui conformément au cadre légal et réglementaire du Togo
Organisation des activités de passation	Conformément au code des marchés publics et délégation de service public en vigueur
Existence des moyens (humains et matériels)	Oui : Point focal
Existence de plan de formation des acteurs de la passation au sein de l'AC	NON
Rotation des membres des différentes	Oui :

<b>commissions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2011 : désignation des membres des commissions CPMP et CCMP</li> <li>• 2013 : renouvellement des membres des commissions CPMP et CCMP</li> <li>• 2015 : renouvellement des membres des commissions CPMP et CCMP</li> </ul>
<b>Fonctionnement correct des commissions</b>	OUI
<b>Disposition prises par l'Autorité Contractante</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition d'un local pour les auditeurs ;</li> <li>• Archivage actualisé ;</li> <li>• PF mis à la disposition des auditeurs ;</li> <li>• Mobilisation des personnes impliquées dans les procédures de passation de marchés</li> </ul>
<b>Points focaux (Confirmation des noms et adresses communiqués par l'ARMP)</b>	Oui SOLITOKI Patanata Tél: 92 49 51 06

#### 4.1.2. Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de l'Hydraulique (MAEH) a été créée par l'arrêté n°011/2013/MER-CAB du 04 octobre 2013 portant nomination de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP). Il s'agit de Monsieur KANOU Diégougbène, sociologue Chef Cellule Progrès.

Cependant, nous n'avons pas noté l'existence ni du rapport annuel de passation et d'exécution des marchés comme l'exige l'article 6 du CDMPDSP ni de la déclaration sur l'honneur des biens adressée à la Cour des comptes par la personne responsable des marchés (article 3 du décret 2009-297/PR du 30 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics).

Les auditeurs ont pu apprécier à travers les marchés audités, le fonctionnement et la capacité de la PRMP. Les observations qui en découlent sont présentées au point 5.2 ci-dessous.

#### 4.1.3. Organe chargé de la passation des marchés publics et son fonctionnement (CPMP)

La Commission de Passation des Marchés Publics et délégations de service public (CPMP) du MAEH est créée par l'arrêté n°009/2013/MER-CAB du 04 octobre 2013 portant nomination des membres de la Commission de Passation des Marchés Publics et délégations de service public. Elle est composée de cinq (05) membres conformément à l'article 5 du décret 2009-297/PR du 30 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics. Il s'agit de :

- M. DJASSIBE Tangbandja (Ingénieur Génie Rural, Président) ;
- M. EWAROU Kpatcha (Administrateur Civil, membre) ;
- M. APALOO Yao Senyo (Technicien supérieur de l'hydraulique et de l'Équipement rural, membre) ;
- M. KOUGBLENOU Kossi Adzéoda, (Ingénieur Génie civil, membre)

Au passage des auditeurs en juin 2016 soit plus de deux (02) ans après la prise de l'arrêté n°009/2013/MER-CAB du 04 octobre 2013 nommant les membres de la CPMP, ce dernier aurait dû être renouvelé. Ce qui n'a pas été constaté par les auditeurs.

Enfin les auditeurs ont pu apprécier à travers les marchés audités, le fonctionnement et la capacité de la CPMP. Les observations qui en découlent sont présentées au point 5.2 ci-dessous.

#### **4.1.4. Organe chargé du contrôle des marchés publics et son fonctionnement (CCMP)**

La Commission de Contrôle des Marchés Publics et délégations de service public (CCMP) est créée par l'arrêté n°010/2013/MER-CAB du 04 octobre 2013 portant nomination des membres de la Commission de Contrôle des Marchés Publics et délégations de service public. Elle est composée de cinq (05) membres comme le recommande l'article 10 du décret 2009-297/PR du 30 décembre 2009 portant attribution, organisation et fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics. Il s'agit de :

- M. ATIOTGBE Yaotsè (Comptable gestionnaire, Président) ;
- M. LOADJA Gambague (Inspecteur du trésor, membre) ;
- Mme IFAMBI Kossiwa (Administrateur Civil, membre) ;
- M. ABDOULAYE Idrissou (Ingénieur agronome, membre) ;
- M. BOUKPESSI Tchalim Essolakina (Administrateur civil, membre)

La composition de la CCMP (05 membres) est conforme aux dispositions du décret 2009-297/PR du 30 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics.

De plus, au passage des auditeurs en juin 2016 soit plus de deux (02) ans après la prise de l'arrêté n°010/2013/MER-CAB du 04 octobre 2013 nommant les membres de la CCMP, ce dernier aurait dû être renouvelé. Ce qui n'a pas été constaté par les auditeurs.

Enfin, pour ce qui est du fonctionnement et de la capacité de la CCMP, les auditeurs ont pu l'apprécier à travers les marchés audités. Les observations qui en découlent sont présentées au point 5.2 ci-dessous.

**Recommandation :**

L'audit recommande à l'AC de respecter les dispositions réglementaires qui encadrent l'attribution, l'organisation et le fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics.

Par ailleurs, il est nécessaire que tout renouvellement des membres des organes de passation et de contrôle des marchés au sein de l'AC soit acté au regard des dispositions réglementaires en vigueur et dans le respect des délais desdites dispositions

**4.1.5. Organe chargé de l'approbation des marchés publics au sein du MAEH**

L'approbation est la signature de l'autorité compétente qui a pour effet de valider la décision d'attribution du marché prise par l'autorité contractante postérieurement à l'avis favorable de la DNCMP. Les modalités d'approbation des marchés publics sont fixées par le décret 2011-059/PR portant définition des seuils de passation, de publication de contrôle et d'approbation des marchés publics.

Selon l'article 19 dudit décret, l'approbation des marchés publics passés par le Ministère est du ressort du Ministre chargé des Finances.

Dans le cas d'espèce, les auditeurs ont constaté que tous les marchés audités ont été approuvés par la personne habilitée conformément aux dispositions réglementaire en vigueur.

**4.2. Connaissance et maîtrise de l'environnement législatif, réglementaire et du dispositif institutionnel par la PRMP, la CPMP et la CCMP**

**4.2.1. Connaissance des textes**

La connaissance des textes par les organes ayant à charge la passation des marchés au sein d'une Autorité Contractante (AC), s'apprécie d'une part sur la base des réponses à nos préoccupations/interrogations, d'autre part au regard de l'exhaustivité et de la conformité de la documentation communiquée dans le cadre de l'audit.

Les consultants ont observé que les acteurs rencontrés, ayant à charge la passation des marchés au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH), ont une bonne connaissance de la réglementation sur les marchés publics au Togo.

Toutefois, au vu des constats effectués tant sur l'exhaustivité des pièces collectées que sur la revue de conformité des procédures de passation des marchés audités (dont le détail est présenté plus bas au point 5.2 ), il est évident que l'application correcte des textes reste à parfaire.

En effet, le défaut de publication du PPPM, l'absence de preuve de validation des rapports d'évaluation par la CCMP, certaines incohérences entre les différents documents obtenus, sont autant d'éléments (liste non exhaustive) qui justifient cette conclusion.

#### 4.2.2. Formation sur l'application des textes

La formation constitue un élément indispensable dans l'appropriation des textes sur les marchés publics et leur correcte application. Aussi permet-elle, la mise à jour des connaissances des acteurs en cas d'évolution de la réglementation.

De l'analyse des informations reçues il ressort que les membres des organes (PRMP, CPMP et CCMP) ont participé aux différentes sessions de formation organisées principalement par l'ARMP.

Ainsi en 2014, les membres de la CCMP notamment ont participé aux sessions de formation dont les thèmes se présentent comme suit :

- ✓ Elaboration des Dossiers d'Appel d'Offres ;
- ✓ Procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics ;
- ✓ Préparation des dossiers de propositions ;
- ✓ Outils et techniques de planification des marchés publics ;
- ✓ Techniques d'attribution des marchés de fournitures et de services ;
- ✓ Utilisation des modules PPM et avis généraux du SIGMAP ;
- ✓ Gestion des informations relatives aux marchés publics ;
- ✓ Procédures et planification des marchés publics

En ce qui concerne les exercices 2015 et 2016, les formations suivies sont :

- ✓ Formation sur les procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics ;
- ✓ Formation en passation des marchés publics selon les procédures du FIDA ;
- ✓ Formation en techniques d'attribution des marchés de fournitures et de services ;
- ✓ Formation en passation des marchés publics selon les procédures de la Banque Mondiale.
- ✓ Formation des acteurs a l'utilisation des dossiers types de passation de marches.

#### 4.2.3. Mise en application effective des textes à travers la revue des procédures et recommandations antérieures

L'appréciation de la mise en application effective des textes, s'effectue principalement à travers le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit antérieur. Elle s'apprécie également sur la base des non conformités identifiées au cours de notre audit.

Par ailleurs, pour l'appréciation pertinente de la mise en œuvre des recommandations, un plan d'actions (feuille de route) relatif aux observations et recommandations des audits précédents devrait être élaboré par l'AC sous la responsabilité de l'ARMP et transmis aux auditeurs. Ce plan doit normalement décrire entre autres, les personnes responsables des mises en œuvre et les échéances.

Les consultants n'ayant pas obtenu cet outil de l'ARMP, ont néanmoins apprécié le degré de mise en œuvre des recommandations antérieures à travers le tableau ci-après :

**Tableau n°1. : Appréciation de la mise en œuvre des recommandations de l'audit antérieur**

N°	Constats	Recommandations antérieures	Niveau de mise en œuvre de la recommandation antérieure				Observations
			Oui	Non	En cours	N/A	
1	Absence de local qui assure l'intégrité physique des documents	Dédier un local sécurisé pour l'archivage et la conservation des documents de passation des marchés.		x			
2	Le rapportage n'est pas effectué sur la passation des marchés ni périodiquement ni annuellement par la CCMP	La CCMP établit un rapport annuel d'activités conformément aux dispositions réglementaires.		x			
3	Absence de certains marchés dans le plan de passation de marché (PPM)	Nous recommandons que tous les marchés soient inscrits au PPM avant leur exécution	x				Tous les marchés audités figuraient dans le PPM
4	absence de preuve de l'avis de la CCMP sur les dossiers dont le montant est supérieur au seuil de marché public	Nous recommandons que l'avis de non objection de la CCMP soit obtenu sur tout dossier d'appel d'offres avant son lancement		x			
5	Absence de preuve de publication de l'avis d'appel d'offres de certains marchés	Tous les avis d'appel d'offres soient publiés au journal		x			La preuve de publication de certains AAO était indisponible
6	Aucun procès-verbal d'attribution n'a fait l'objet de publication	Nous recommandons que tous les procès-verbaux d'attribution soient publiés au journal et qu'un délai minimum de 15 jours après cette publication soit observé avant la signature du contrat		x			
7	absence de preuve d'approbation des marchés dans le délai de validité des offres	Nous recommandons que l'approbation des marchés soit faite par le Ministre en charge des Finances et que ladite approbation intervienne dans le délai de validité des offres	x				

8	Aucun avis d'attribution définitive n'a fait objet de publication dans les quinze (15) jours calendaires de l'entrée en vigueur des contrats	Nous recommandons que dans les 15 Jours calendaires de l'entrée en vigueur des marchés, la publication de l'avis définitive d'attribution soit effectuée et la preuve jointe au dossier.		X			
9	absence de preuve de réception des travaux /fourniture pour certains les marchés audités	Nous recommandons que les PV de réception soient joints au dossier pour faciliter les recherches d'information et contrôle sur le marché			X		Les preuves de réception des travaux/fourniture étaient indisponibles pour la plupart des marchés audités
10	absence de preuve de paiement pour certains des marchés audités	Nous recommandons que les preuves de paiement soient centralisées au niveau du point focal pour archivage		X			Les preuves de paiements sont toujours indisponibles

Commentaire :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que :

- 20% des recommandations ont été mises en œuvre ;
- 10% des recommandations sont en cours de mise en œuvre ;
- 70% de recommandations ne sont pas encore mises en application.

**Recommandation :**

L'audit recommande à l'AC avec l'appui de l'ARMP de mettre en place une feuille de route pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations des audits précédents.

En ce qui concerne l'exercice audité, la revue des procédures nous a permis de constater une application pour l'essentielle, des différentes dispositions du décret 2009-277 du 11 novembre 2009 portant Code des Marchés Publics et Délégation de Service Public (CMPDSP). Cependant, certains cas de non-conformité ont été révélés par les tests effectués sur les marchés publics audités. Ils sont présentés au point 5.2 ci-dessous.

## V. REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES

### 5.1. REVUE De L'EXHAUSTIVITE DE LA DOCUMENTATION ET DE L'ARCHIVAGE DES MARCHES PUBLICS.

#### 5.1.1. Présentation de l'échantillonnage

Selon les informations communiquées par l'Autorité Contractante, l'ensemble des marchés passés au titre de 2014 par le MAEH se présente comme suit :

**Tableau n°2.** : Répartition de la population primaire par type de marchés

Type de marché	Population mère			
	Valeur	%	Volume	%
Services	21 259 748	0,39%	2	5,13%
Travaux	5 404 110 423	99,61%	37	94,87%
<b>Total général</b>	<b>5 425 370 171</b>	<b>100,00%</b>	<b>39</b>	<b>100,00%</b>

#### Commentaire :

De l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que dans la population primaire, aucun marché de fournitures ni de prestations intellectuelles n'a été passé. Plus de 90% (en volume comme en valeur) des marchés conclus sur la période sous revue sont des marchés de travaux.

**Tableau n°3 :** Répartition de la population primaire par mode de passation de marchés

Mode de passation	Population mère			
	Valeur	%	Volume	%
AOO	4 007 890 681	73,87%	37	94,87%
AOR	1 417 479 490	26,13%	2	5,13%
<b>Total général</b>	<b>5 425 370 171</b>	<b>100,00%</b>	<b>39</b>	<b>100,00%</b>

#### Commentaire :

Dans la population primaire, nous avons observé que l'appel d'offres ouvert est le mode de passation le plus usité au titre de l'exercice 2014 soit plus de 94% en volume.

Dans cette population, nous n'avons pas observé de marchés passés par entente directe (ED).

L'échantillonnage effectué sur la base des critères préalablement définis par les termes de référence a permis d'extraire les marchés à auditer du MAEH. Il s'agit de :

**Tableau n°4. :** Répartition de l'échantillon retenu par type de marchés

Type de marché	Echantillon retenu			
	Valeur	%	Volume	%
Services	11 774 668	0,29%	1	7,69%
Travaux	4 003 786 640	99,71%	12	92,31%
<b>Total général</b>	<b>4 015 561 308</b>	<b>100,00%</b>	<b>13</b>	<b>100,00%</b>

**Commentaire :**

La plupart des marchés contenus dans l'échantillon retenu sont des marchés de travaux. Cette situation est à l'image de celle de la population-mère.

**Tableau n°5. :** Répartition de l'échantillon retenu par mode de passation

Mode de passation	Echantillon retenu			
	Valeur	%	Volume	%
AOO	2 598 081 818	64,70%	11	84,62%
AOR	1 417 479 490	35,30%	2	15,38%
<b>Total général</b>	<b>4 015 561 308</b>	<b>100,00%</b>	<b>13</b>	<b>100,00%</b>

**Commentaire :**

L'appel d'offres ouvert constitue le mode de passation des marchés le plus courant dans l'échantillon retenu soit un taux de 84,62% en volume.

**5.1.2. Revue de l'exhaustivité des procédures de passation**

**Tableau n°7. :** Exhaustivité des procédures de passation

N° d'ordre	Modes de passation	Nombre de procédures	Volume de marchés
1	Appel d'offres ouvert	6	13
2	Appel d'offres restreint		
3	Entente directe		
4	Demande de cotation		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6</b>	<b>13</b>

**Commentaire :**

Les treize (13) marchés retenus ont été initiés par six (06) procédures différentes.

### 5.1.3. Revue de l'auditabilité des marchés

Les treize (13) marchés communiqués ont été tous initiés par la procédure d'Appel d'Offres Ouvert. L'examen de l'exhaustivité des pièces auditables révèle un pourcentage d'environ 43% de pièces reçues sur l'ensemble attendu. Cette situation pose donc l'éternelle problématique de l'archivage au sein des administrations publiques.

La revue de conformité des pièces collectées permet aux auditeurs d'émettre une opinion raisonnable sur le processus de passation et d'exécution des marchés au sein du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH).

### 5.2. Synthèses sur la revue de conformité des procédures de passation

Les contrôles de marchés au Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH) ont porté sur treize (13) marchés.

### Tableau n°8. : Présentation des caractéristiques des marchés

**RAPPORT DE REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU  
MAEH (Ex MER) (GESTION 2014) \_TOGO**

Réf N°	Marchés	Description des fournitures / travaux	Mode de passation	Types de marché	Montants	Dates d'approbation du marché	Titulaires
1	00939/14/AOO/MER/T/BOAD	Lot 2 : Travaux de construction des bureaux, d'une villa de trois chambres, de huit villas de deux chambres et travaux de viabilisation du site de la base vie de l'unité de gestion du projet	AOO	T	202 918 873	05/01/2015	TBE
2	00941/2014/AOO/MER/T/BID	Travaux de construction de 48,38 km de pistes rurales dans la plaine du Mô	AOO	T	887 230 850	05/01/2015	GECAUMINE
3	00563/2014/AOO/MER/T/BID	Travaux de construction de 61,27 km de pistes rurales dans la plaine du Mô	AOO	T	1 112 832 319	05/09/2014	EGC
4	00689/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 13 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon Touaga-Bantabouaré	AOO	T	118 161 660	30/10/2014	EDF
5	00687/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 8 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon RN17 (Sagbada)-Kouvom	AOO	T	74 623 200	30/10/2014	ESAKAO
6	00195/14/AOO/MER/T/BADEA-BIE	Projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de trois centres dans la région des Plateaux : Danyi, Elavagnon et Tohou : Lot 2 : Réalisation du système d'alimentation en eau potable	AOR	T	855 076 790	02/04/2014	MIDNIGHT SUN
7	00194/14/AOO/MER/T/BADEA-BIE	Projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de trois centres dans la région des Plateaux : Danyi, Elavagnon et Tohou : Lot 1 : Réalisation du système d'alimentation en eau potable d'Elavagnon	AOR	T	562 402 700	02/04/2014	EMT/UPROMAH
8	LCN° 030/2014/AOO/MER-SIEAU/T/BAD-FAE	Mise en place d'un système intégré d'informations sur l'eau au Togo : Mise en place de système d'alimentation d'urgence et de sécurité incendie dans le bâtiment abritant le SIEAU	AOO	T	11 774 668	15/09/2014	LENAWO
9	00654/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 4 : Construction d'un (01) dalot 3x2 sur le tronçon Pagouda-Panwaré et un (01) dalot 4x2 sur le tronçon Pagouda-Tanfaro-Fre Benin dans la région de la Kara	AOO	T	10 313 200	30/10/2014	CETA
10	00649/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 5 : Travaux de reprofilage lourd avec construction d'ouvrages sur le tronçon Anonoé-Okpobé Konta-Carrefour Béthel	AOO	T	61 445 012	30/10/2014	LE PROGRES
11	00686/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 5 : Construction de double dalot 4x3 et double dalot 2x2 sur le tronçon Tami-Nawog-Tonte et dalot simple 2x2 sur le tronçon Dapaonq-Tantigou dans la région des Savanes	AOO	T	28 500 000	30/10/2014	GENIE PROSPERE
12	00688/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 12 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur les tronçons RN 21- Fleuve Kara et RN1 Nouvelle poste-CEG Kanté Ville 2 Atétou	AOO	T	45 508 116	30/10/2014	LE ROCK
13	00647/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 6 : Travaux de construction d'ouvrage sur le tronçon Fokoté Vossa-Sossa Copé	AOO	T	44 773 920	30/10/2014	E3TP

**Commentaire :**

Tous les marchés sélectionnés sont des marchés de travaux. Les observations découlant de l'audit de ces marchés sont présentées ci-dessous.

**5.2.1. Planification et publication du plan de passation des marchés publics**

Le plan prévisionnel de passation des marchés (PPPM) a été élaboré conformément à l'article 14 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public. Les marchés audités sont tous inscrits dans le PPPM. Le PPPM a été validé par la DNCMP comme le prévoit le CDMDSP en son article 14.

Cependant, nous avons constaté le défaut de preuve de la publication du PPPM à travers l'avis général de passation des marchés conformément à l'article 15 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public.

**Recommandation :**

Nous recommandons à l'AC de faire connaitre au moyen d'un avis général de passation de marchés (travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles) les caractéristiques essentielles des marchés qu'il entend passer dans l'année (article 15 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public).

**5.2.2. Revue des marchés au-dessus du seuil de passation**

✓ **Appel d'offres ouvert**

Tous les marchés audités (13) ont été passés par Appel d'Offres Ouvert. Les constats ci-après ont été faits par marché :

**i. Mise en place de système d'alimentation d'urgence et de sécurité incendie, financement Banque Africaine de Développement (BAD) et Etat**

Il s'agit d'un marché initié par Appel d'offres ouvert. L'attributaire est la société LENAWO pour un montant de 11.774.668 FCFA TTC. Il importe de préciser que la valeur du marché dans le PPPM était de 17.000.000 FCFA ce qui justifie le recours à l'AOO.

**Constats :**

- Défaut d'un registre spécial de réception des offres au regard de l'article 53 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public. Il est à relever qu'en lieu et place de ce registre, il est utilisé une fiche spéciale conçue par l'ARMP et mise à la disposition des Autorités Contractantes ;
- Défaut de preuve de la validation des DAO et des rapports d'évaluation par la Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) ;
- Le PV d'ouverture des plis n'est pas daté ;
- La première ouverture des plis a été reportée pour insuffisance de plis, mais aucun procès-verbal ne matérialise la séance ayant abouti au prononcé d'insuffisance d'offres entraînant ainsi la décision de report ;
- Indisponibilité de preuve de publication de l'attribution définitive ;

**Conclusion : la procédure ayant abouti à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'absence de validation des rapports d'évaluation par la CCMP**

**ii. Travaux de construction de 48,48 KM de pistes rurales dans la plaine du Mô Lot 1, financement Banque Islamique de Développement (BID) et Etat ;**

**iii. Travaux de construction de 60,27 KM de pistes rurales dans la plaine du Mô Lot 2, financement Banque Islamique de Développement (BID) et Etat**

Il s'agit d'un marché initié par Appel d'offres ouvert alloti en deux (02) lots. L'attributaire du lot 1 est la société GECAUMINE pour un montant de 887.230.850 FCFA TTC et l'ENTREPRISE DE GENIE CIVIL (EGC) pour un montant de 1.112.832.319 FCFA TTC pour le lot 2.

**Constats :**

- Défaut d'un registre spécial de réception des offres au regard de l'article 53 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public. Il est à relever qu'en lieu et place de ce registre, il est utilisé une fiche spéciale conçue par l'ARMP et mise à la disposition des Autorités Contractantes ;
- Défaut de preuve de la validation des DAO et des rapports d'évaluation par la Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) ;
- L'évaluation des offres par la sous-commission d'analyse a eu lieu plus de trente jours calendaires après l'ouverture des plis, ce qui constitue une violation de l'article 56.2 du CMPDSP ;
- Indisponibilité de preuve de publication de l'attribution définitive ;

**Conclusion : la procédure ayant abouti à l'attribution des deux (02) marchés ci-dessus est irrégulière en raison de l'absence de validation des rapports d'évaluation par la CCMP**

**iv. Réalisation du système d'alimentation en eau potable de Tohoun Lot 2, financement BADEA et Etat ;**

**v. Réalisation du système d'alimentation en eau potable d'Elavagnon Lot 1, financement BADEA et Etat**

Il s'agit d'un marché initié par Appel d'offres ouvert alloti en deux (02) lots. L'attributaire du lot 2 est MIDNIGHT SUN pour un montant de 855.076.790 FCFA TTC. L'attributaire du lot 1 est EMT pour un montant de 562.402.700 FCFA TTC.

- Défaut d'un registre spécial de réception des offres au regard de l'article 53 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public. Il est à relever qu'en lieu et place de ce registre, il est utilisé une fiche spéciale conçue par l'ARMP et mise à la disposition des Autorités Contractantes ;
- Défaut de preuve de la validation des DAO et des rapports d'évaluation par la Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) ;
- Indisponibilité de preuve de publication de l'attribution définitive

**Conclusion : la procédure ayant abouti à l'attribution des deux (02) marchés ci-dessus est irrégulière en raison de l'absence de validation des rapports d'évaluation par la CCMP**

- vi. Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon TOUAGA Lot 13, financement Budget d'Investissement de l'Etat (BIE)
- vii. Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon RN 17 LOT 8, financement Budget d'Investissement de l'Etat (BIE)
- viii. Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon Anonoé LOT 5, financement Budget d'Investissement de l'Etat (BIE)
- ix. Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon RN 21 LOT 12, financement Budget d'Investissement de l'Etat (BIE)
- x. Travaux de construction d'ouvrage sur le tronçon Fokoté-Vossa LOT 6 financement Budget d'Investissement de l'Etat (BIE)

Il s'agit de cinq (05) marchés initiés par la même procédure d'Appel d'offres ouvert.

- L'attributaire du lot 13 est EDF pour un montant de 118.161.160 FCFA TTC.
- L'attributaire du lot 8 est ESAKAO pour un montant de 74.623.200 FCFA TTC.
- L'attributaire du lot 5 est LE PROGRES pour un montant de 61.445.012 FCFA TTC.
- L'attributaire du lot 12 est LE ROCK pour un montant de 45.508.116 FCFA TTC.
- L'attributaire du lot 6 est E3TP pour un montant de 44.773.920 FCFA TTC.

#### **Constats :**

- Défaut d'un registre spécial de réception des offres au regard de l'article 53 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public. Il est à relever qu'en lieu et place de ce registre, il est utilisé une fiche spéciale conçue par l'ARMP et mise à la disposition des Autorités Contractantes ;
- Défaut de preuve de la validation des DAO et des rapports d'évaluation par la Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) ;
- Indisponibilité de preuve de publication de l'attribution définitive ;

**Conclusion : la procédure ayant abouti à l'attribution de ces marchés est irrégulière en raison de l'absence de validation des rapports d'évaluation par la CCMP.**

- xi. Travaux de construction des bureaux, d'une villa de trois chambres, de huit villas de deux chambres et travaux de viabilisation du site de la base vie de l'unité de gestion du projet LOT 2 financement BOAD et Etat

Il s'agit d'un marché initié par Appel d'offres ouvert alloti en deux (02) lots. L'attributaire du lot 2 est TBE pour un montant de 375.220.000 FCFA HT.

**Constats :**

- Défaut d'un registre spécial de réception des offres au regard de l'article 53 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public. Il est à relever qu'en lieu et place de ce registre, il est utilisé une fiche spéciale conçue par l'ARMP et mise à la disposition des Autorités Contractantes ;
- Défaut de preuve de la validation des DAO et des rapports d'évaluation par la Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) ;
- Indisponibilité de preuve de publication de l'attribution définitive ;

**Conclusion : la procédure ayant abouti à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'absence de validation des rapports d'évaluation par la CCMP**

- xii. Construction d'un (01) dalot 3X2 sur le tronçon Pagouda-panwaré et un (01) dalot 4X sur le tronçon Pagouda-Tanfaro-Fre Benin dans la région de Kara LOT 4 financement Budget d'Investissement de l'Etat (BIE)
- xiii. Construction de double dalot 4X3 et double dalot 2X2 sur le tronçon Tami-Nawog-Tonte et dalot simple 2X2 sur le tronçon Dapaong-Tantigou dans la région des savanes LOT 5 financement Budget d'Investissement de l'Etat (BIE)

Il s'agit de deux marchés initiés par la même procédure d'Appel d'offres ouvert :

- L'attributaire du lot 4 est CETA pour un montant de 10.313.200 FCFA TTC.
- L'attributaire du lot 5 est GENIE PROSPERE pour un montant de 28.500.000 FCFA TTC.

**Constats :**

- Défaut d'un registre spécial de réception des offres au regard de l'article 53 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public. Il est à relever qu'en lieu et place de ce registre, il est utilisé une fiche spéciale conçue par l'ARMP et mise à la disposition des Autorités Contractantes ;
- Défaut de preuve de la validation des DAO et des rapports d'évaluation par la Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) ;
- Indisponibilité de preuve de publication de l'attribution définitive.

**Conclusion : la procédure ayant abouti à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'absence de validation des rapports d'évaluation par la CCMP.**

### **Recommandations :**

- Mettre en place le registre spécial de réception des offres comme le stipule l'article 53 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public ;
- Faire valider systématiquement tous les DAO et les rapports d'évaluation par la CCMP ;
- Veiller à la cohérence des informations (les dates notamment) entre les divers documents (AAO, PV d'ouverture, PV d'évaluation, etc.) ;
- Procéder à la publication des attributions définitives ;
- Veiller au respect des délais

### **Commentaires de l'audit sur les constats :**

- **Le défaut de preuve de validation des DAO et des rapports d'évaluation par la Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) :** *concernant cet aspect, il faut souligner qu'il est bien vrai que l'article 9 du décret 2009-297/PR portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics donne compétence à la Commission de contrôle d'exercer un contrôle à priori pour les marchés supérieur au seuil. Cependant, la décision de la commission de contrôle interne n'ayant aucun effet sans l'avis de la DNCMP, cette disposition n'est toujours pas respectée par souci de gagner du temps dans le déroulement de la procédure. Ainsi, seuls les marchés n'atteignant pas le seuil sont examinés par la commission de contrôle interne. Nous suggérons donc à la mission d'examiner la pertinence de cet article.*
- **Indisponibilité de preuve de publication de l'attribution définitive :** *La publication des résultats est effectivement faite par correspondance adressée à tous les soumissionnaires. Les copies de ces correspondances sont disponibles.*

### **Réponse du cabinet BEC Sarl :**

**Indisponibilité de preuve de publication de l'attribution définitive :** selon l'art 70 du CMPDSP : « ...dans les quinze (15) jours calendaires de l'entrée en vigueur du contrat, un avis d'attribution définitive est publié dans le journal officiel des marchés publics ou tout autre journal habilité ».

Ainsi, la publication des résultats par correspondance adressée à tous les soumissionnaires, ne constitue pas la publication de l'attribution définitive.

✓ **Appel d'offres restreint**

L'échantillon d'audit comme la population primaire, ne comportait aucun marché initié par Appel d'Offres Restreint.

✓ **Entente directe**

Nous n'avons pas observé de marchés passés par entente directe au cours de l'exercice audité.

**5.2.3. Revue des marchés en dessous du seuil de passation**

L'ensemble des marchés passés en revue étaient au-dessus du seuil de passation des marchés.

**5.2.4. Revue de l'exécution financière**

Nous avons analysé la documentation relative à l'exécution financière pour les marchés audités. L'objectif était principalement d'apprécier le respect des délais d'exécution et le cas contraire, le prélèvement des pénalités de retard.

Au terme de notre revue, nous n'avons pas d'observation particulière à faire sur l'exécution financière des marchés audités.

**5.2.5. Recours préalable non juridictionnel**

Selon les informations obtenues, le marché relatif aux travaux de construction d'ouvrages mineurs sur les pistes rurales a fait l'objet de recours non juridictionnel auprès du Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP par le soumissionnaire Togolaise de Matériaux et des Constructions (TMC).

Le dossier transmis aux auditeurs, contient effectivement la décision n°043-2014/ARMP/CRD du 05 août 2014 du CRD que les auditeurs ont analysée.

Il en ressort, que le recours adressé au CRD par le soumissionnaire TMC, fait suite à l'absence de réponse de la PRMP du MAEH à son recours gracieux du 01/07/2014 par lequel il conteste les résultats provisoires de l'appel d'offres auquel il a participé.

Le CRD après analyse des moyens développés à l'appui du recours par le requérant et des motifs de l'Autorité Contractante, a donné suite à ce dernier en annulant l'attribution provisoire des 05 lots de l'appel d'offres susmentionné en ordonnant la reprise de l'évaluation de tous les cinq (05) lots.

Sur le fonds :

L'audit estime la décision du CRD objective, basée sur des faits clairs et avérés avec des renvois précis aux dispositions réglementaires existantes.

Sur la forme :

La plainte a été formulée dans les délais par le requérant comme le recommande le code des marchés publics (décret 2009-277/PR) en ses articles 124 & 125 ;

La décision est référencée, datée et signée par le président et les membres du CRD.

## VI. SYNTHESSES SUR LA REVUE DE MATERIALITE DE L'EXECUTION EFFECTIVE DES MARCHES

### 6.1. Méthodologie mise en œuvre

L'audit a été réalisé en conformité avec les Termes de Référence. La méthodologie adoptée pour la réalisation de l'audit de matérialité physique consiste en la réalisation d'activités en quatre (04) phases essentielles à savoir :

- ✓ la phase de préparation et d'échantillonnage des marchés à auditer ;
- ✓ la phase de collecte et de revue documentaire relatives aux marchés de l'échantillon retenu ;
- ✓ la phase des visites de sites ;
- ✓ la phase de rédaction du rapport.

Pour atteindre les objectifs fixés (présentés au point 3.2), nous avons mis en œuvre les diligences ci-après :

#### PHASE 1 : PHASE DE PREPARATION ET D'ECHANTILLONNAGE DES MARCHES A AUDITER

Au terme des étapes préliminaires et de prise de contact, décrites au point 3.3, nous avons procédé, après réception de la liste de l'ensemble des marchés publics passés au titre de la gestion 2014 auprès de l'ARMP, à la sélection des marchés publics devant faire l'objet d'audit de matérialité de l'exécution physique. Notons que la sélection a été effectuée sur la base de l'échantillonnage des marchés devant faire l'objet d'audit de conformité duquel ont été retirés les marchés à effets non traçables (travaux de reprofilage, nettoyage, désherbage, gardiennage, fournitures fongibles à consommation immédiate etc.).

La méthode d'échantillonnage proposée est celle contenue dans les termes de références. Cette diligence a donné lieu à un rapport d'échantillonnage.

Au terme des travaux d'échantillonnage, cinq (05) marchés de travaux ont été sélectionnés sur la base de l'échantillonnage des marchés devant faire l'objet d'audit de conformité, duquel sont extraits des marchés ou prestations à effets non traçables (travaux de reprofilage, nettoyage, désherbage, gardiennage, fournitures fongibles à consommation immédiate etc.). La répartition de cet échantillon par type de marchés se présente comme suit :

**Tableau n° 6. :** Répartition de l'échantillon des marchés retenus pour l'exécution physique par type de marchés

Type de marché	Volume	Valeur
Travaux	5	3 119 503 844
Total général	5	3 119 503 844

## PHASE 2 : COLLECTE DES INFORMATIONS DEMANDEES ET REVUE DOCUMENTAIRE

Pour l'exécution optimale de la mission, nous avons demandé par correspondance avec accusé de réception à la personne responsable des marchés, une liste de pièces relatives à chaque contrat à nous communiquer. Il s'agit des pièces sans lesquelles la conduite de l'audit serait compromise. La liste des pièces demandées et obtenues est présentée au point 3.3.

Pour chaque marché, nous nous assurons de :

- l'exhaustivité de la documentation (pièces communiquées pour chaque contrat par l'autorité contractante) ;
- la qualité et/ou le caractère probant des documents présentés en termes de présence/absence des mentions obligatoires (visas, dates, etc.) ;
- la cohérence d'ensemble de la documentation relative à chaque marché.

Cette phase a permis aux consultants d'exploiter la documentation mise à leur disposition au siège de l'AC où sont archivés les documents liés aux marchés publics. Le travail s'est poursuivi au siège du cabinet BEC SARL où des séances de travail ont permis à l'équipe d'experts d'échanger et de donner des orientations à la mission.

## PHASE 3 : VISITES DE SITES DES TRAVAUX

Une visite du site des travaux a été effectuée respectivement les 03 et 04 Août 2016, en présence du personnel de l'Unité de gestion du projet PDRI-MO, du chef d'agence de la Togolaise des eaux à Tohoun. Ces visites ont permis d'inspecter tous les travaux effectivement réalisés par les entreprises en charge des travaux. Une inspection minutieuse a été effectuée au niveau des :

- pistes et des ouvrages hydrauliques réalisés dans la préfecture de Mô ;
- bâtiments construits pour l'unité de gestion du projet à Djarpkanga ;
- ouvrages du système d'alimentation en eau potable de la ville de Tohoun ;

Ces visites ont permis de vérifier l'état d'achèvement, la conformité des ouvrages réalisés et de vérifier les informations obtenues pendant la recherche documentaire, notamment en ce qui concerne les caractéristiques physiques, les quantités de travaux exécutés. Cette démarche reposait sur une revue attentive des documents d'exécution permettant aussi de juger du caractère précis et complet des devis descriptifs et des devis quantitatifs.

## PHASE 4 : REDACTION DU RAPPORT

La dernière phase a été essentiellement consacrée à l'analyse, la synthèse et l'évaluation des données recueillies ainsi qu'à la rédaction du rapport d'audit de conformité physique.

### 6.2. Résultats de l'audit de l'exécution physique des travaux

L'audit technique au MAEH a porté sur les cinq (05) marchés suivants :

- marché n°00939/2014/AOO/MER/PDRI-MO/T/BOAD : Travaux de construction des bureaux, d'une villa de trois chambres, de huit villas de deux chambres et travaux de viabilisation du site de la base vie de l'unité de gestion du projet
- marché n°00941/2014/AOO/MER/T/BID : Travaux de construction de 48,38 km de pistes rurales dans la plaine de Mô
- marché n°00563/2014/AOO/MER/T/BID : Travaux de construction de 60,27 km de pistes rurales dans la plaine de Mô
- marché n°00195/14/AOO/MER/T/BADEA - BIE : Projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de trois centres dans la région des Plateaux : Danyi, Elavagnon et Tohoun : Lot 2 : Réalisation du système d'alimentation en eau potable
- 00649/2014/AOO/MER/T/BIE : Travaux de reprofilage lourd avec construction d'ouvrages sur le tronçon Anonoé-Okpobé Konta-Carrefour Béthel

Les constats qui en découlent sont :

#### 6.2.1. Travaux de construction des bureaux, d'une villa de trois chambres, de huit villas de deux chambres et travaux de viabilisation du site de la base vie de l'unité de gestion du projet

##### Données Générales

Référence du marché	00939/14/AOO/MER/T/BOAD
Montant	202 918 873 F CFA HT/HD
Titulaire	TBE
Délai	7 mois
Date de démarrage des travaux	Février 2014
Date de réception provisoire	Travaux non achevé
Financement	Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) -
Objet du marché	Travaux de construction des bureaux, d'une villa de trois chambres, de huit villas de deux chambres et travaux de viabilisation du site de la base vie de l'unité de gestion du projet
Localisation des travaux	Djarkpanga (Préfecture de Mô)

❖ **Consistance des travaux**

Les travaux prévus dans le cadre du marché concernent :

- La construction des bureaux ;
- La construction d'une villa de trois chambres ;
- La construction de huit villas de deux chambres ;
- La viabilisation du site de la base vie de l'unité de gestion du projet.

❖ **Constat établis**

**Constats non conformes au cahier de charge**

- travaux laissés à l'abandon ;
- Non-respect du délai d'exécution des travaux ;
- Armatures des parties d'ouvrage laissé en attente et sujets à la corrosion ;

**Illustration des travaux constatés**



**Photo 1:** aperçu du bâtiment devant servir de bureau à l'UGP



**Photo 2:** villa de deux chambres



**Photo 3:** tôle sur charpente en bois d'une villa



**Photo 4:** cadre en bois pour porte et tubage pour électricité



**Photo 5:** Fissuration des murs d'une fosse sceptique



**Photo 6:** étaieiment de la dalle non achevée

#### ❖ Matérialités des dépenses effectuées

Les dépenses effectuées dans le cadre des travaux sont relatives à la quantité de travaux effectivement réalisés. Le récapitulatif des travaux réalisés estimé sur la base de la visite du terrain, de l'examen des dossiers d'exécution et des informations recueillies dans les rapports de suivi est consigné dans le tableau ci-contre.

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT DU MARCHÉ	MONTANT DES TRAVAUX RECEPTIONNES	NIVEAU D'EXECUTION
0	o_INSTALLATION ET REPLI DE CHANTIER	3 000 000	1 500 000	50 %
	CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES			
2.1	Travaux de Construction des bureaux de l'UGP	45 606 138	16 231 022	35,59%
2.2	Travaux de Construction d'une (01) villa de 3 chambres	26 249 188	16 068 020	61,21%
2.3	Travaux de Construction d'une (01) villa de 2 chambres	74 443 752	30 750 680	41,31%
2.4	Travaux de Viabilisation du site de la base vie de l'UGP	81 290 550	7 626 000	9,38%
	<b>TOTAL GENERAL HT-HD - LOT 2 (hors rabais)</b>	<b>230 589 628</b>	<b>72 175 722</b>	<b>31,30%</b>
	RABAIS (12%)	27 670 755	8 661 087	
	<b>TOTAL GENERAL HT-HD - LOT 2 (après rabais)</b>	<b>202 918 873</b>	<b>63 514 635</b>	
	TVA (18%)	36 525 397	11 432 634	
	<b>TOTAL GENERAL TTC - LOT 2</b>	<b>239 444 270</b>	<b>74 947 270</b>	

❖ **Etat des ouvrages**

Les bâtiments réalisés sont inachevés et présentent des dégradations. Les armatures laissées en attentes au niveau de la dalle R+1 du bureau ; des poteaux des villas, des fosses septiques sont attaquées par la corrosion. Les murs des fosses septiques et certaines villas présentent d'importantes fissures.

❖ **Conformité par rapport aux normes techniques**

Les travaux ont été réalisés sous la supervision de l'Ingénieur Conseils BFC qui a veillé à la mise en œuvre des travaux conformément aux spécifications du marché et aux règles de l'art. Mais l'exposition des bâtiments inachevés aux intempéries constitue un risque de fragilisation de leurs structures et pourrait être préjudiciable à leurs pérennités.

❖ Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux consultations

N°	DOCUMENT DE CONTROLE	NATURE DU CONTROLE	DISPONIBILITE	OBSERVATIONS SUR LE CONTROLE
1	Marché signé	- Conformité avec le CPTP	OUI	
2	Ordre de service	Délai	OUI	
3	Devis estimatif et Quantitatif	Description des prestations - Quantité - Prix	OUI	
4	Résultats des essais de formulation et d'écrasement de béton	-Respect des normes	OUI	
5	Dossier d'exécution approuvé (Plan d'exécution, liste du personnel et du matériel, planning)	Cachet d'approbation de l'Ingénieur Conseils	OUI	
6	Procès-verbaux de réception technique des parties de l'ouvrage	-Conformité de la réalisation avec les plans et prescriptions	OUI	
7	Procès-verbaux de réunion de Chantier	-Respect des dispositions du marché	OUI	
8	Procès-verbaux de réception technique	-Conformité de la réalisation avec les plans et prescriptions	OUI	Etablissement d'un constat en l'état
9	Procès-verbal de réception provisoire des travaux	Signature des acteurs du projet	NON	Travaux non achevés
10	Plan de recollement	Cachet d'approbation de l'Ingénieur Conseils	NON	

❖ **Recommandations**

L'audit recommande :

- L'application des clauses de résiliation des marchés avant l'expiration du délai contractuel pour éviter des retards considérables dans la gestion de l'exécution des marchés ;
- La planification et l'exécution des travaux restant dans les meilleurs délais pour éviter des dégradations de l'ossature des bâtiments ;
- Une implication plus active de la Personne Responsables des Marchés Publics et des services technique dans la gestion de l'exécution des marchés publics ;
- Un archivage des documents dans un local réservé exclusivement aux documents concernant la passation et l'exécution des marchés publics.

**6.2.2. Travaux de construction de 48,38 km de pistes rurales dans la plaine du Mô**

❖ **Données Générales**

Référence du marché	00941/2014/AOO/MER/T/BID
Montant	887 230 850 F CFA
Titulaire	GECAUMINE
Délai	7 mois
Date de démarrage des travaux	10/11/2014
Date de réception provisoire	Travaux non achevés
Financement	Banque Islamique de Développement (BID)
Objet du marché	Travaux de construction de 48,38 km de pistes rurales dans la plaine du Mô
Localisation des travaux	Préfecture de Mô

❖ **Consistance des travaux**

Les travaux prévus dans le cadre du marché concernent :

- L'ouverture de piste ;
- Le reprofilage lourd de la plate-forme ;
- Le Rechargement systématique de la couche de roulement en graveleux latéritique ;
- Les Purges de terres de mauvaise tenue ;
- La Construction d'ouvrages hydrauliques (dalot, passage busé, caniveau) ;

❖ **Constat établis**

**Constats non conformes au cahier de charge**

- Non-respect du délai d'exécution des travaux ;
- Affaissement des remblais sur les talus d'ouvrages hydrauliques majeurs ;
- Affaissement des remblais d'accès au droit de certains ouvrages ;

- Erosion des talus au droit des ouvrages hydrauliques majeurs ;
- Stagnation d'eau sur les tabliers des ouvrages hydrauliques majeurs ;
- Nid de poule sur la chaussée ;
- Erosion des fossés en terre.

**Constats non contractuels mais nécessaire à la solidité et au bon usage des ouvrages**

- Absence de garde-corps sur des dalots dont la largeur de la section hydraulique est supérieur 2 m de longueur. Pour une largeur excédant 2 m, il est judicieux de prévoir des garde-corps de protections pour les usagers ;

**Illustration des travaux constatés**



**Photo 1:** érosion de fossés en terre



**Photo 2:** stagnation d'eau sur le tablier d'un dalot 3x4x4



**Photo 3:** érosion du talus



**Photo 4:** fissuration et affaissement du revêtement en béton au droit d'un mur en retour

	d'un dalot 3x4x4 sur la rivière BANA
	
<p><b>Photo 5:</b> affaissement du remblai d'accès à un ouvrage hydraulique et érosion à la base du talus</p>	<p><b>Photo 6:</b> nid de poule sur la chaussée de la piste</p>

❖ **Matérialités des dépenses effectuées**

Les dépenses effectuées dans le cadre des travaux sont relatives à la quantité de travaux effectivement réalisés. Le récapitulatif des travaux réalisés estimé sur la base de la visite du terrain, de l'examen des dossiers d'exécution et des informations recueillies dans les rapports de suivi est consigné dans le tableau ci-contre.

N°	Désignation des rubriques de travaux	Montant du marché	Montant des travaux réalisés	Niveau d'exécution
1	Construction de la piste Djarkpenga – Ipouali (19,6 km)	260 547 500	260 547 500	100%
2	Construction de la piste Nabou – Koura – Takadè et prolongement Takadè – Bato (9,17 km)	206 370 300	206 370 300	100%
3	Construction de la piste Kagnigbara – Bolgatanga – Djarkpanga (19,61 km)	420 313 050	420 313 050	100%
<b>TOTAL HT</b>		<b>887 230 850</b>	<b>887 230 850</b>	<b>100%</b>
TVA (18%)		159 701 553	159 701 553	
<b>TOTAL TTC</b>		<b>1 046 932 403</b>	<b>1 046 932 403</b>	

❖ **Etat des ouvrages**

La piste et les ouvrages hydrauliques sont en majorité en bon état. Les malfaçons majeures constatées sont relatives aux nids de poules sur la chaussée, à l'érosion et aux affaissements sur les talus au droit des d'ouvrages hydrauliques.

❖ **Conformité par rapport aux normes techniques**

Les travaux ont été réalisés sous la supervision d'un Ingénieur Conseils, le groupement de bureaux AFRICONSULT/BETIA/SAED. Le béton et les graveleuses latéritiques mises en œuvre ont fait l'objet d'essais géotechnique préalables. Toutefois les nids de poules et les affaissements constatés sont dus à un mauvais compactage de la plate-forme et des talus au droit des ouvrages hydraulique. Une correction d'avère nécessaire avant la réception provisoire des travaux.

❖ **Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux consultations**

N°	DOCUMENT DE CONTROLE	NATURE DU CONTROLE	DISPONIBILITE	OBSERVATIONS SUR LE CONTROLE
1	Marché signé	- Conformité avec le CPTP	OUI	
2	Ordre de service	Délai	OUI	
3	Devis estimatif et Quantitatif	Description des prestations - Quantité - Prix	OUI	
4	Résultats des essais de formulation et d'écrasement de béton	-Respect des normes	OUI	
5	Dossier d'exécution approuvé (Plan d'exécution, liste du personnel et du matériel, planning)	Cachet d'approbation de l'Ingénieur Conseils	OUI	
6	Procès-verbaux de réception technique des parties de l'ouvrage	-Conformité de la réalisation avec les plans et prescriptions	OUI	

N°	DOCUMENT DE CONTROLE	NATURE DU CONTROLE	DISPONIBILITE	OBSERVATIONS SUR LE CONTROLE
7	Procès-verbaux de réunion de Chantier	-Respect des dispositions du marché	OUI	
8	Procès-verbaux de réception technique	-Conformité de la réalisation avec les plans et prescriptions	OUI	Etablissement de constat de malfaçons à corriger
9	Procès-verbal de réception provisoire des travaux	Signature des acteurs du projet	NON	Malfaçons non corrigés
10	Plan de recollement	Cachet d'approbation de l'Ingénieur Conseils	NON	

❖ **Recommandations**

La mission recommande :

- L'application des clauses relatives aux pénalités de retard pour dissuader les titulaires de marché au dépassement de leur délai contractuel ;
- La correction des malfaçons sur les talus des ouvrages et sur la chaussée avant la réception des travaux ;
- La planification et la mise en œuvre de programmes d'entretien courant et périodique des pistes et ouvrages hydrauliques construits ;
- Une implication plus active de la Personne Responsables des Marchés Publics et des services technique dans la gestion de l'exécution des marchés publics.

**6.2.3. Travaux de construction de 60,27 km de pistes rurales dans la plaine du Mô**

❖ **Données Générales**

Référence du marché	00563/2014/AOO/MER/T/BID
Montant	1 112 832 319 F CFA HT/HD
Titulaire	EGC
Délai	7 mois
Date de démarrage des travaux	10/11/2014
Date de réception provisoire	Avril 2016
Financement	Banque Islamique de Développement (BID)
Objet du marché	Travaux de construction de 60,27 km de pistes rurales dans la plaine du Mô
Localisation des travaux	Préfecture de Mô

❖ **Consistance des travaux**

Les travaux prévus dans le cadre du marché concernent :

- L'ouverture de piste ;
- Le reprofilage lourd de la plate-forme ;
- Le Rechargement systématique de la couche de roulement en graveleux latéritique ;
- Les Purges de terres de mauvaise tenue ;
- La Construction d'ouvrages hydrauliques (dalot, passage busé, caniveau) ;
- La construction d'un pont de 30 m.

❖ **Constat établis**

**Constats non conformes au cahier de charge**

- Non-respect du délai de réalisation des travaux ;
- Erosion des talus au droit des ouvrages hydrauliques majeurs ;
- Erosion des fossés en terre ;

**Constats non contractuels mais nécessaire à la solidité et au bon usage des ouvrages**

- Absence de garde-corps sur des dalots dont la largeur de la section hydraulique est supérieur 2 m de longueur. Pour une largeur excédant 2 m, il est judicieux de prévoir des garde-corps de protections pour les usagers ;
- Absence d'escalier de descente sur les talus devant permettre d'inspecter l'ouvrage.

**Illustration des travaux constatés**



**Photo 1:** fossé latéral trapézoïdal en béton



**Photo 2:** carrefour muni de panneau de signalisation à la jonction de deux pistes

	aménagées
	
<p><b>Photo 3:</b> pont de 30 m sur la rivière Sako</p>	<p><b>Photo 4:</b> érosion sous le talus du mur en retour</p>
	
<p><b>Photo 5:</b> dalot 2x1,5x1,5</p>	<p><b>Photo 6:</b> piste en bon état</p>

❖ **Matérialités des dépenses effectuées**

Les dépenses effectuées dans le cadre des travaux sont relatives à la quantité de travaux effectivement réalisés. Le récapitulatif des travaux réalisés estimé sur la base de la visite du terrain, de l'examen des dossiers d'exécution et des informations recueillies dans les rapports de suivi est consigné dans le tableau ci-contre.

N°	Désignation des rubriques de travaux	Montant du marché	Montant des travaux réalisés	Niveau d'exécution
1	Construction de la piste Djarkpanga – Gbanzabadè (25 km)	553 998 204	553 998 204	100%
2	Construction de la piste Tindjassè – Léguédè – Embranchement Piste N°8 (18,74 km)	266 357 360	266 357 360	100%
3	Construction de la piste Djarkpanga – Gnésimdè – Tassi (16,53 km)	292 476 755	292 476 755	100%
<b>TOTAL HT</b>		<b>1 112 832 319</b>	<b>1 112 832 319</b>	<b>100%</b>
TVA (18%)		200 309 817	200 309 817	
<b>TOTAL TTC</b>		<b>1 313 142 136</b>	<b>1 313 142 136</b>	

❖ **Etat des ouvrages**

La piste et les ouvrages hydrauliques sont en majorité en bon état. Les dégradations majeures constatées sont relatives à des ravinements des talus, et à des stagnations d'eau sur la plate-forme.

❖ **Conformité par rapport aux normes techniques**

Les travaux ont été réalisés sous la supervision d'un Ingénieur Conseils, le groupement de bureaux AFRICONSULT/BETIA/SAED. Le béton et les graveuses latéritiques mises en œuvre ont fait l'objet d'essais géotechnique préalable. Toutefois les nids de poules et les affaissements constatés sont dus à un mauvais compactage de la plate-forme et des talus au droit des ouvrages hydraulique. Une correction d'avère nécessaire avant la réception provisoire des travaux.

❖ **Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux consultations**

N°	DOCUMENT DE CONTROLE	NATURE DU CONTROLE	DISPONIBILITE	OBSERVATIONS SUR LE CONTROLE
1	Marché signé	- Conformité avec le CPTP	OUI	
2	Ordre de service	Délai	OUI	

N°	DOCUMENT DE CONTROLE	NATURE DU CONTROLE	DISPONIBILITE	OBSERVATIONS SUR LE CONTROLE
3	Devis estimatif et Quantitatif	Description des prestations - Quantité - Prix	OUI	
4	Résultats des essais de formulation et d'écrasement de béton	-Respect des normes	OUI	
5	Dossier d'exécution approuvé (Plan d'exécution, liste du personnel et du matériel, planning)	Cachet d'approbation de l'Ingénieur Conseils	OUI	
6	Procès-verbaux de réception technique des parties de l'ouvrage	-Conformité de la réalisation avec les plans et prescriptions	OUI	
7	Procès-verbaux de réunion de Chantier	-Respect des dispositions du marché	OUI	
8	Procès-verbaux de réception technique	-Conformité de la réalisation avec les plans et prescriptions	OUI	
9	Procès-verbal de réception provisoire des travaux	Signature des acteurs du projet	OUI	
10	Plan de recollement	Cachet d'approbation de l'Ingénieur Conseils	NON	

❖ **Recommandations**

Nous recommandons à l'AC :

- L'application des clauses relatives aux pénalités de retard pour dissuader les titulaires de marché au dépassement de leur délai contractuel ;
- La correction des dégradations sur les ouvrages et la piste avant la réception définitive des travaux ;
- La planification et la mise en œuvre de programmes d'entretien courant et périodique des pistes et ouvrages hydrauliques construits ;

- Une implication plus active de la Personne Responsable des Marchés Publics et des services techniques dans la gestion de l'exécution des marchés publics ;

**6.2.4. Projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de trois centres dans la région des Plateaux : Danyi, Elavagnon et Tohoun : Lot 2 : Réalisation du système d'alimentation en eau potable**

❖ **Données Générales**

Référence du marché	00941/2014/AOO/MER/T/BID
Montant	887 230 850 F CFA
Titulaire	MIDNIGHT SUN
Délai	12 mois
Date de démarrage des travaux	05/05/2014
Date de réception provisoire	22/01/2016
Financement	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)
Objet du marché	Travaux de construction des ouvrages du système d'alimentation en eau potable
Localisation des travaux	Tohoun

❖ **Consistance des travaux**

Les travaux prévus dans le cadre du marché concernent :

- La réalisation de forages ;
- La construction d'une bache à eau ;
- La construction d'un château d'eau ;
- La fourniture et la pose de conduites de refoulement ;
- La fourniture et la pose de conduites de distribution ;
- La construction de borne fontaine ;
- La construction de bâtiments abritant le siège de la TdE et le logement du chef d'Agence.

❖ **Constat établis**

**Constats non conformes au cahier de charge**

- Dépassement du délai d'achèvement de l'ensemble des travaux ;
- Erosion à la base de la fondation de la clôture de l'Agence de la TdE ;
- Difficulté d'accès à l'Agence de la TdE à partir de la voie bitumée ;
- Fissuration des parois de la bache à eau.

***Illustration des travaux constatés***



**Photo 1:** érosion a la base de la fondation de la clôture de l'Agence de la TdE



**Photo 2:** Aperçu de l'accès à l'Agence de la TdE



**Photo 3:** superstructure du forage F6



**Photo 4:** château d'eau



<b>Photo 5:</b> bâche à eau	<b>Photo 6:</b> fissure de la paroi de la bâche à eau
	
<b>Photo 7:</b> borne publique dans l'enceinte de la préfecture	<b>Photo 8:</b> borne fontaine pour les ménages

#### ❖ Matérialités des dépenses effectuées

Les dépenses effectuées dans le cadre des travaux sont relatives à la quantité de travaux effectivement réalisés. Le récapitulatif des travaux réalisés estimé sur la base de la visite du terrain, de l'examen des dossiers d'exécution et des informations recueillies dans les rapports de suivi est consigné dans le tableau en annexe.

#### ❖ Etat des ouvrages

Les ouvrages réalisés sont en bonne état à l'exception de la bâche à eau qui présente une fissure importante à la base de la paroi verticale. Par ailleurs les soubassements de la clôture de l'Agence de la TdE sont soumis à l'érosion des eaux de ruissellement pluviale.

#### ❖ Conformité par rapport aux normes techniques

Les travaux ont été réalisés sous la supervision d'un Ingénieur Conseils. Les matériaux mise en œuvre et les équipements posés ont fait l'objet d'essais préalables. Le marché a par ailleurs prévu des spécifications relatives à des normes permettant ainsi d'obtenir un ouvrage de qualité et conforme aux règles de l'art. Néanmoins une fissuration très préjudiciable est constatée à la base de la paroi de la bâche à eau. La correction de cette malfaçon s'avère nécessaire pour garantir une pérennité à l'ouvrage.

❖ Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux consultations

N°	DOCUMENT DE CONTROLE	NATURE DU CONTROLE	DISPONIBILITE	OBSERVATIONS SUR LE CONTROLE
1	Marché signé	- Conformité avec le CPTP	OUI	
2	Ordre de service	Délai	OUI	
3	Devis estimatif et Quantitatif	Description des prestations - Quantité - Prix	OUI	
4	Résultats des essais de formulation et d'écrasement de béton	-Respect des normes	OUI	
5	Dossier d'exécution approuvé (Plan d'exécution, liste du personnel et du matériel, planning)	Cachet d'approbation de l'Ingénieur Conseils	OUI	
6	Procès-verbaux de réception technique des parties de l'ouvrage	-Conformité de la réalisation avec les plans et prescriptions	OUI	
7	Procès-verbaux de réunion de Chantier	-Respect des dispositions du marché	OUI	
8	Procès-verbaux de réception technique	-Conformité de la réalisation avec les plans et prescriptions	OUI	
9	Procès-verbal de réception provisoire des travaux	Signature des acteurs du projet	OUI	
10	Plan de recollement	Cachet d'approbation de l'Ingénieur Conseils	OUI	

❖ **Recommandations**

La mission recommande :

- La correction des fissurations sur les parois de la bache à eau ;
- Panification des travaux complémentaires devant permettre de réaliser un ouvrage d'accès à l'Agence de la TdE;
- Une implication plus active de la Personne Responsables des Marchés Publics et des services technique dans la gestion de l'exécution des marchés publics.

**6.2.5. Travaux de reprofilage lourd avec construction d'ouvrages sur le tronçon Anonoé-Okpobé Konta-Carrefour Béthel**

❖ **Données Générales**

Référence du marché	00649/2014/AOO/MER/T/BIE
Montant	61 445 012 F CFA
Titulaire	LE PROGRES
Délai	6 mois
Date de démarrage des travaux	10/11/2014
Date de réception provisoire	Travaux non achevés
Financement	Budget de l'Etat Gestion 2014
Objet du marché	Travaux de reprofilage lourd avec construction d'ouvrages sur le tronçon Anonoé-Okpobé Konta-Carrefour Béthel
Localisation des travaux	Région des Plateaux

❖ **Consistance des travaux**

Les travaux prévus dans le cadre du marché concernent :

- L'ouverture de piste ;
- Le reprofilage lourd de la plate-forme ;
- Le Rechargement systématique de la couche de roulement en graveleux latéritique ;
- Les Purges de terres de mauvaise tenue ;
- La Construction d'ouvrages hydrauliques (dalots) ;
- La fourniture et la pose de garde-corps ;
- La fourniture et la pose d'ouvrages de signalisation et de d'identification.

❖ **Constat établis**

- Les travaux n'ont pas été exécutés par l'entreprise bien qu'elle ait perçu l'avance de démarrage. ;
- Mauvaise gestion de l'exécution du marché par la PRMP et les services techniques ;

❖ **Recommandations**

Au vue des constats établis la mission recommande :

- La réalisation des travaux objet du marché par le titulaire du marché à hauteur du montant perçu ;
- Une implication plus active de la Personne Responsable des Marchés Publics et des services techniques dans la gestion de l'exécution des marchés publics ;

#### 6.2.6. Conclusion

La mission d'audit de matérialité a permis d'analyser l'ensemble des travaux réalisés au titre des Marchés faisant partie de l'échantillon.

Les données collectées ont été obtenues grâce à la documentation disponible et aux échanges avec le Coordonnateur du Projet PDRI-Mô, du Directeur de la Mobilisation des Ressources en Eaux et du Point focal du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de l'Hydraulique.

Les travaux prévus par le marché n°00939/2014/AOO/MER/PDRI-MO/T/BOAD n'ont pas été entièrement réalisés. Ceux relatifs aux pistes dans la plaine de Mô et à la construction d'un système d'alimentation en eau potable à Tohoun ont été entièrement exécutés.

Par ailleurs le marché 00649/2014/AOO/MER/T/BIE, n'a pas été exécuté. Une implication plus active des services techniques et de la PRMP dans la gestion de l'exécution des marchés publics s'avère nécessaire dans le souci de garantir la réalisation des ouvrages de qualité conformes aux règles de l'art et dans les délais contractuels.

## VII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS

### 7.1. Choix et justification des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes

#### 7.1.1. Rappel des exigences des termes de référence

L'un des objectifs spécifiques assignés aux consultants par les termes de référence est de faire l'analyse de la performance du système des marchés publics sur la base des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité.

Par ailleurs, en matière de formulation des constats, les termes de référence spécifient que chaque constat pourra être assorti d'une note (dont le barème sera défini par les consultants) qui renseignera sur la performance de telle ou telle autre opération du marché audité (cf. point 5, page 50 de la Demande de propositions).

De même, il est indiqué que chaque Consultant fera pour chaque autorité contractante, une analyse approfondie des indicateurs de suivi et contrôle et formulera une opinion sur les performances des autorités contractantes par rapport auxdits indicateurs.

#### 7.1.2. Description des critères de performance retenus

L'appréciation de la performance des AC dans le cadre de la présente revue repose sur trois (03) volets fondamentaux à savoir : (i) la mise en place des organes ; (ii) la revue de conformité des procédures de passation des marchés et (iii) la revue de l'exécution physique et financière des marchés. Chaque volet retrace les principaux points sur lesquels a porté la revue.

Il est à noter que la définition des critères est fonction des constats, anomalies ou dysfonctionnements observés au niveau de chaque point de vérification de la mission et contenu dans le rapport.

#### La mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le tableau ci-après renseigne sur les différents indicateurs retenus ainsi que leur description.

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Description de l'indicateur de performance
<b>EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC</b>				
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP		OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP		OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés		OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes		OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires		OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP		OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires		OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP		OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires		OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		<b>NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES</b>		

Il ressort du tableau précédent que neuf (09) critères sont retenus pour l'évaluation de la performance des AC en ce qui concerne la mise en place des organes impliqués dans la passation et le contrôle des marchés publics (PRMP, CPMP et CCMP).

**La revue de conformité des procédures de passation des marchés**

L'évaluation de la performance des AC par rapport à la conduite des procédures de passation depuis l'élaboration du PPPM jusqu'à la signature et l'approbation des marchés a été effective par le biais de critères définis et décrits comme suit :

**RAPPORT DE REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MAEH (Ex MER) (GESTION 2014) \_TOGO**

N° d'ordre	Points de contrôle	% de non-conformités	Description de l'indicateur de performance
<b>REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION</b>			
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics		Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)		Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)		Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité		Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC		Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO		Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO		Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres		Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)		Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP ) pour les DC		Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire		Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat		Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat		Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché		Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante

Au total quatorze (14) critères ont été utilisés pour l'appréciation de la performance des AC du point de vue de la conformité des procédures de passation des marchés. Ces critères intègrent bien les différentes phases de déroulement du processus.

**La revue de l'exécution financière des marchés**

L'évaluation de la performance des AC par rapport à l'exécution physique et financière des marchés a été effective par le biais de critères définis et décrits comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	% de non-conformités	Description de l'indicateur de performance
<b>REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE</b>			
1	Garantie de soumission		Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution		Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service		Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie		Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial		Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution

Au regard du tableau précédent, huit (08) critères ont été retenus pour apprécier la performance des AC du point de vue de l'exécution physique et financière des marchés.

La démarche d'annotation est décrite dans les lignes qui suivent.

#### **7.1.3. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes**

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution physique et financière des marchés.

#### **❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la mise en place des organes**

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et répond aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance des AC du point de vue de la revue de conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance des AC du point de vue de la revue d'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celui de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

#### 7.1.4. Règles de décision et justification de la conclusion

La présente mission de revue a principalement pour objectif, selon les TDR, de déboucher sur l'évaluation de la performance des autorités contractante qui découle de la détermination de la moyenne des notes obtenues au niveau de chaque critère et pour le volet concerné. Le volet « mise en place des organes » est à distinguer des deux (02) autres volets.

✓ **Conclusion pour l'évaluation de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur

0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes
----------	--	--

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance des AC du point de vue de la revue de conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen initialement déterminé est pondéré de l'inverse du taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance <b>élevée</b> "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité <b>Satisfaisante</b> "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité <b>Moyenne</b> "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité <b>Insatisfaisante</b> "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance des AC du point de vue de la revue de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance <b>élevée</b> "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité <b>Satisfaisante</b> "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité <b>Moyenne</b> "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité <b>Insatisfaisante</b> "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

## 7.2. Appréciation de la performance réelle des Autorités Contractantes

### 7.2.1. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

**Tableau n°9 : Tableau de détermination du niveau de performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
<b>EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC</b>						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	Mandat encore en cours	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		<b>NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES</b>		0,50		

**Conclusion** : Le niveau de performance est de 0,5.

**La mise en place des organes est satisfaisante : cela signifie que le MAEH présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur**

### 7.2.2. Appréciation de la performance liée à la revue de conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance du MAEH du point de vue de la revue de conformité des procédures de passation des marchés se présente comme suit :

**Tableau n°10 : Tableau de détermination du niveau de performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) = (b/a) * 100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
<b>REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION</b>							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	13	13	0	0%	Tous les marchés sont inscrits dans le PPPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	-	Tous les marchés sont passés par AOO	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	13	13	0	0%	L'ANO de la DNCMP a été obtenu pour les marchés audités. Par contre on note le défaut de l'ANO de la CCMP	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	13	13	0	0%	Les avis de publicités étaient disponibles	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	-	L'échantillon ne comportait aucun marché initié par DC	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	13	13	0	0%	Les offres ont été reçues dans les délais	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	13	13	0	0%		Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	13	13	2	15%	Deux marchés ont été évalués pendant plus de 30 jours	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	13	13	13	100%	Indisponibilité des ANO de la CCMP	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	-	L'échantillon ne comportait aucun marché initié par DC	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	13	13	13	100%	Défaut de publication des attributions provisoires	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	13	13	0	0%	Marchés signés par les personnes habilitées	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	13	13	0	0%	Marchés approuvés par les personnes habilitées	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	1	1	0	0%	Le recours émis a été traité dans le délai réglementaire	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
<b>TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)</b>					<b>15%</b>		

**Commentaire :**

Indépendamment du taux d'exhaustivité des pièces collectées, le taux de non-conformité des procédures de passation des marchés est de 15%. Après prise en compte de ce taux (43%), le taux réel de non-conformité des procédures de passation des marchés s'établit à **34,88%** (15%/43%).

**Conclusion** : Le taux de non-conformité est de 34,88%.

**Conformité moyenne** : cela signifie que le MAEH n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

### 7.2.3. Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de l'exécution financière se présente comme suit :

**Tableau n°11 : Tableau de détermination du niveau de performance liée à l'exécution financière des marchés**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) = (b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
<b>REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE</b>							
1	Garantie de soumission	0	0	0	#DIV/0!		Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	0	0	0	#DIV/0!		Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	13	13	0	0%		Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	#DIV/0!		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	#DIV/0!		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	13	6	0	0%		Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	13	6	0	0%		Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	13	6	0	0%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
<b>MOYENNE</b>					0,00%		

**Commentaire :**

Il ressort de l'analyse de ce tableau que l'audit n'a pas relevé de non-conformité liée à l'exécution financière des marchés

**Conclusion** : Le taux de non-conformité est de 0%.

**Performance élevée :** cela signifie que l'AC ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue. Toutefois, il importe de préciser que pour sept (07) des marchés audités aucun paiement n'a encore eu lieu.

## VIII. RECOMMANDATIONS GENERALES

Au niveau de la conformité des procédures de passation :

### A l'endroit de l'AC

Au terme de notre revue, nous recommandons ce qui suit à l'Autorité Contractante :

- La mise en place d'un système d'archivage adéquat qui prendra en compte les documents obligatoires à communiquer (l'ARMP à travers des ateliers d'information et de formation informera les AC desdits documents) ;
- Mettre en place un système d'archivage adéquat qui prendra en compte les documents obligatoires à communiquer par l'ARMP. Par ailleurs, les archives de marchés doivent être rangées dans des locaux réservés à cet effet, avec des mobiliers adéquats ;
- Se conformer à l'article 3 du décret 2009-297/PR du 30 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics en procédant à la déclaration sur l'honneur des biens de la PRMP adressée à la cour des comptes ;
- Procéder au renouvellement dans les délais des organes de passation (PRMP, CCMP et CPMP) ;
- Veiller à la publication de l'AGPM conformément à l'article 15 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public ;
- Mettre en place le registre spécial de réception des offres comme le stipule l'article 53 du décret n°2009-277/PR du 11/11/2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public ;
- Faire valider systématiquement tous les DAO et les rapports d'évaluation par la CCMP ;
- Veiller à la cohérence des informations (les dates notamment) entre les divers documents (AAO, PV d'ouverture, PV d'évaluation, etc.) ;
- Procéder à la publication des attributions définitives ;
- Veiller au respect des délais

### A l'endroit de l'ARMP

L'audit recommande à l'ARMP d'initier des séances de formation et de recyclage sur des thématiques préalablement identifiées par un sondage auprès des acteurs intervenant dans la passation des marchés au sein des AC.

#### **Au niveau de l'exécution physique des travaux :**

La mission recommande à ce niveau ce qui suit :

- L'application des clauses de résiliation des marchés avant l'expiration du délai contractuel pour éviter des retards considérables dans la gestion de l'exécution des marchés ;
- La planification et l'exécution des travaux restant dans les meilleurs délais pour éviter des dégradations de l'ossature des bâtiments ;
- Une implication plus active de la Personne Responsables des Marchés Publics et des services technique dans la gestion de l'exécution des marchés publics ;
- Un archivage des documents dans un local réservé exclusivement aux documents concernant la passation et l'exécution des marchés publics ;
- La correction des malfaçons sur les talus des ouvrages et sur la chaussée avant la réception des travaux (Travaux de construction de 48,38 km de pistes rurales dans la plaine du Mô) ;
- La planification et la mise en œuvre de programmes d'entretien courant et périodique des pistes et ouvrages hydrauliques construits ;
- L'application des clauses relatives aux pénalités de retard pour dissuader les titulaires de marché au dépassement de leur délai contractuel ;
- La correction des dégradations sur les ouvrages et la piste avant la réception définitive des travaux (Travaux de construction de 60,27 km de pistes rurales dans la plaine du Mô) ;
- La correction des fissurations sur les parois de la bêche à eau (Projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de trois centres dans la région des Plateaux : Danyi, Elavagnon et Tohoun : Lot 2 : Réalisation du système d'alimentation en eau potable) ;
- Panification des travaux complémentaires devant permettre de réaliser un ouvrage d'accès à l'Agence de la TdE.

## IX. ANNEXES

- Liste des personnes rencontrées (annexe 1)
- Fiche d'identification et d'évaluation (annexe 2)
- Fiches de test de conformité et points de vérification par marchés (annexe 3)
- Fiche de vérification pour l'exécution physique et financière des marchés (annexe 4)
- Fiches d'auditabilité des pièces des marchés publics (annexe 5)
- Liste des marchés de la population mère (annexe 6)
- Liste des marchés sélectionnés des autorités contractantes retenues (annexe 7)
- Liste des marchés sélectionnés pour l'exécution physique (annexe 8)
- Observations sur la note de synthèse (annexe 9)

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Entités	Noms et prénoms	Fonctions
1	ARMP	KAPOU René Kossi Théophile	Directeur Général/ARMP
2		AYELIM Mahassime	Directeur de la statistique et de la Documentation/ARMP
3		Yakouba Yawouvi AGBAN	Directeur de la formation et des appuis techniques/ARMP
4		HILLAH Messan	Juriste/ARMP
5		DJATAGNI Fati	ARMP
6	DNCMP	KASSAH-TRAORE Zouréhatou	Directrice Nationale/DNCMP
7		SOUMAILA Rassidi	DSMP/DNCMP
8		KPANGO Ayéba	DRMP/DNCMP
9	MAEH	BANKOLE Anani A.	PRMP / MAEH
10		AMLA Kokou	SP/PRMP
11		AYE Maanana-Missa	SP PRMP / MAEH
12		ADJAMA A. Boni	Directeur de l'Approvisionnement en Eau Potable
13		GNAKPAOU Dadja	Directeur Régionale de l'Hydraulique à Atakpamé
14		PAKAI Essolakani	coordonnateur PDRI-MO
15		OURO GBELE	Directeur des Pistes rurales
16		SOLITOKI Patanata	Secrétaire d'administration
17		BATAWUI M. Komi	Secrétaire d'administration

ANNEXE 2 : FICHE D'IDENTIFICATION ET D'EVALUATION

**FICHE D'IDENTIFICATION ET D'EVALUATION**

<b>NOM DE L'AUTORITE CONTRACTANTE:</b>		
<b>N° d'ordre</b>	<b>Rubriques</b>	<b>Informations</b>
<b>I. INFORMATIONS SUR LE MARCHE</b>		
1	Gestion budgétaire	
2	N° d'appel d'offres	
3	Référence du marché	
4	Objet du marché	
5	Nature du marché	
6	Montant du marché	
7	Financement	
<b>II. INFORMATIONS SUR LA PASSATION DU MARCHE</b>		
8	Plan Prévisionnel de passation des marchés	
9	Avis général de passation de marchés	
10	Valeur du marché dans le PPPM	
11	Localisation géographique du marché	
12	Nombre de soumissionnaires	
13	Nom de l'attributaire du marché	
14	Mode de passation du marché	
15	Date de publication du DAO	
16	Date limite de dépôt des offres	
17	Date d'ouverture des plis	
18	Date d'évaluation et d'analyse des offres	
19	Date d'attribution (provisoire et définitive)	
20	Date d'avis de non objection de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP)	
21	Date de signature du marché	
22	Date d'approbation du marché	
23	Date d'enregistrement du marché(ARMP)	
24	Date d'information des soumissionnaires non retenus	
<b>III. INFORMATIONS SUR L'EXECUTION DU MARCHE</b>		
25	Date de l'avenant	
26	Pourcentage de l'avenant (limite de 20%)	
27	Existence de sous-traitance	
28	Pourcentage des travaux en sous-traitance (limite de 40%)	
29	Date de paiement d'avance de démarrage 20% à 30%	
30	Existence de garantie d'avance de démarrage et de bonne exécution	
31	Date de paiement des acomptes et du solde	
32	Date de réception provisoire/Livraison des fournitures/Rapport provisoire	
33	Date de réception définitive/Rapport définitif	

<b>IV. OPINION SUR LA REGULARITE FORMELLE DES PROCEDURES DE PASSATION</b>
<b>Constats:</b>
<b>Risques:</b>
<b>Recommandations:</b>
<b>V. OPINION SUR LA CONFORMITE FORMELLE DE L'EXECUTION PHYSIQUE &amp; FINANCIERE</b>
<b>Constats:</b>
<b>Risques:</b>
<b>Recommandations:</b>
<b>VI. CONCLUSIONS</b>
<b>Restitution à l'AC et Procès-Verbal de restitution:</b>

**ANNEXE 3 : FICHE DE CONFORMITE & POINTS DE VERIFICATION**

## FICHE DE CONFORMITE ET POINTS DE VERIFICATION

N° d'ordre	Points de vérification	Preuves	OK/KO	Anomalies identifiées et commentaires
1	Plan de Passation de marchés publics	Elaboration du PPPM selon un modèle type à vérifier (Initial ou Révisé)		
		Vérifier si tous les marchés communiqués par l'ARMP (Population mère) sont identiques à tous les marchés communiqués par l'AC (N°/Intitulé/ montant/ nature du marché) _ échantillon d'audit uniquement		
		Validation du PPPM par la CCMP et ANO de la DNCMP sur le PPPM		
		Date limite de publication du PPPM par l'AC (Avis général de passation)		
		Inscription des marchés sélectionnés au PPPM		
		Rapport d'exécution du marché inscrit sur le PPPM élaboré par la PRMP conformément au modèle type		
		Preuve de transmission du rapport de la PRMP à la DNCMP à l'ARMP et à la Cour des comptes		
2	Pertinence de la procédure dérogatoire utilisée (AOR, ED, AO avec préqualification)	Vérification des autorisations spéciales éventuelles		
		Appréciation de la pertinence des autorisations		
		Appréciation du respect des règlements spécifiques définis par la réglementation pour chaque type de mode de passation		
3	Préqualification	Vérification de l'importance, de la complexité ou du caractère spécial du marché		
		ANO de la DNCMP sur le dossier de préqualification		
		Appréciation des critères de préqualification définis à l'article 19 du code des MP		
		Appréciation du contenu du dossier de préqualification (Voir article 20 du Code des MP)		
4	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	Publication de l'avis de présélection		
		Existence d'un DAO type (à vérifier article 39 du code des MP)		
		Appréciation de l'effectivité des parties ci-après: Avis d'appel d'offres; Règlement particulier d'Appel d'offres; Normes et agréments techniques (cahier des clauses techniques)		
		Appréciation du contenu de l'Avis d'appel d'offres (Article 40 du code des MP)		
		Appréciation du contenu du Règlement Particulier d'appel d'offres (Article 41 du code des MP)		
		Appréciation du cahier des clauses techniques/Normmes et règlements techniques (Article 42 du code des MP)		
		ANO de la DNCMP sur le DAO		
		Existence de l'avis de publicité		
		Appréciation de l'avis d'AO dans un journal à large obédience (TOGO PRESSE par exemple)		
		Appréciation du prix d'achat du DAO (Voir barème fixé par l'ARMP)		
		Vérification des modifications du DAO s'il y a lieu		
		Vérification de l'existence de l'avis de la DNCMP ou de la CCMP en cas de modifications		
Vérification de l'existence de PV de modification du DAO				
Appréciation du délai de transmission des modifications aux candidats et report de date éventuel				

**OK : Disponibilité**

**KO : Indisponibilité**

N° d'ordre	Points de vérification	Preuves	OK/KO	Anomalies identifiées et commentaires	
5	Réception des offres (obtenir le PV d'ouverture des offres)	Appréciation du délai accordé pour le dépôt des offres			
		Date et heure certaine de dépôt des offres			
		Existence de registre spécial de réception des offres			
		Existence d'un acte d'engagement des soumissionnaires signé par la personne habilitée			
		Réception effective d'au moins 03 plis			
6	Ouverture des offres (déroulement)	Vérification de la conformité des date et heure d'ouverture des plis fixées dans le DAO			
		Appréciation de l'ouverture publique des plis			
		Appréciation de la conformité de la commission de passation			
		Appréciation de la présence de tous les membres de la commission de passation			
		Elaboration du PV de la séance d'ouverture			
		Appréciation de la signature du procès verbal par les membres de la commission de passation (représentant de l'AC) et l'observateur indépendant de l'ARMP			
		Preuve de publication du PV ou de transmission aux soumissionnaires qui en font la demande			
		Acte de désignation de l'observateur indépendant de l'ARMP			
7	Régularité des organes impliqués dans l'ouverture des offres	PRMP	Existence de l'acte de désignation de la PRMP		
			Existence de la déclaration sur l'honneur de la PRMP		
		CPMP	Vérification de l'acte de désignation/ nomination des cinq (05) membres de la commission de passation		
			Acte de désignation des membres de la sous commission d'analyse		
			Appréciation de la qualification des membres de la CPMP		
		CCMP	Vérification de l'acte de désignation/ nomination des cinq (05) membres de la commission de contrôle		
			Appréciation de la qualification des membres de la CPMP		

OK : Disponibilité

KO : Indisponibilité

N° d'ordre	Points de vérification	Preuves	OK/KO	Anomalies identifiées et commentaires	
8	Evaluation des offres et attribution provisoire	Section : Passation de la CPMP	Preuve de transmission du PV d'ouverture des plis et des offres à la sous commission d'analyse des offres		
			Appréciation du délai d'élaboration du rapport d'analyse des offres et de proposition d'attribution provisoire par la sous-commission (Au plus 30 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des plis)		
			Vérification du paraphe et de la signature par tous les membres de la sous commission d'analyse des rapports d'analyse et de synthèse et de proposition d'attribution provisoire		
			Preuve de transmission des rapports d'analyse et de synthèse de la sous commission d'analyse des offres à la commission de contrôle des MP		
			Vérification de la validité des offres		
		Section : Contrôle de la CCMP	Délibération sur la proposition d'attribution par les 4/5 des membres de la CCMP		
			Elaboration du PV d'attribution provisoire selon le modèle type (Article 61 du code des MP)		
			Appréciation du délai de 05 jours pour la transmission du PV d'attribution par la CCMP		
			Vérification de l'ANO de la DNCMP, en fonction du seuil de passation, sur le PV d'attribution provisoire		
			Preuve de publication de l'attribution provisoire		
			Vérification de la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus avec accusé de réception		
9	Contrat	Vérification d'absence de négociation sauf pour les gré à gré et les PI			
		Preuve de contrôle de la procédure par la DNCMP et son ANO			
		Preuve de signature du marché (15 jours ouvrables au moins après publication du PV d'attribution ou 07 jours ouvrables à compter de la date de réception du projet de marché validé par la DNCMP)			
		Preuve d'approbation du marché par l'autorité habilitée			
		Régularité des personnes habilitées à approuver et à signer le marché			
		Preuve d'enregistrement du marché			
		Appréciation des délais d'approbation du marché, de la signature du marché, de l'enregistrement du marché			
		Appréciation du délai de notification du marché			
		Appréciation du délai d'entrée en vigueur du marché et de publication de l'attribution définitive			
		Appréciation du délai de restitution des garanties aux soumissionnaires non retenus			

**OK : Disponibilité**

**KO : Indisponibilité**

N° d'ordre	Points de vérification	Preuves		OK/KO	Anomalies identifiées et commentaires
10	Gré à Gré	Elaboration du rapport spécial par la CCMP et preuve de transmission à la DNCMP			
		Elaboration du rapport de mission par l'observateur indépendant et preuve de transmission à l'ARMP			
		Vérification de l'autorisation préalable de la DNCMP			
		Détenion d'un brevet d'invention, d'une licence ou d'un droit exclusif			
		Besoins de défense et de sécurité nationales exigeant le secret ou pour lesquels la protection des intérêts de l'Etat est incompatible avec des mesures de publicité			
		Extrême urgence			
		Consultation d'au moins 03 candidats			
		Appréciation du respect du seuil de 10% du montany global des marchés			
		Vérification de la validation par l'ARMP de la décision de la DNCMP en cas de dépassement du seuil de 10%			
11	Recours sur la phase de la procédure précédent le dépôt des offres	Recours auprès de l'AC	Date de dépôt du recours,; Décision rendue et appréciation du délai pour le dépôt		
	Recours sur l'attribution du marché	Recours préalable auprès de l'AC	Date de dépôt du recours		
			Décision rendue par l'AC		
		Recours auprès du CRD	Date de dépôt du recours		
			Date de décision		
	objectivité de la décision				
	Exécution de la décision				

**OK : Disponibilité**

**KO : Indisponibilité**

**ANNEXE 4 : FICHE DE VERIFICATION POUR L'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE DES MARCHES**

**FICHE DE VERIFICATION POUR L'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE**

N° d'ordre	Points de vérification	Preuves	OK/KO	Anomalies identifiées et commentaires
1	Garantie de soumission	Vérification de l'existence de la garantie de soumission pour les travaux et fournitures complexes		
		Vérification du pourcentage (taux) de la garantie de soumission		
2	Garantie de bonne exécution	Vérification de l'existence de la garantie de bonne exécution		
		Vérification du pourcentage (taux) de la garantie de bonne exécution		
3	Ordre de service	Vérification de l'existence d'un ordre de service		
		Appréciation du dépassement ou non de 10%		
4	Avenant	Vérification de l'existence d'un avenant		
		Vérification de la limite des 20 % de la valeur du marché		
		Validation de la CCMP & Autorisation au préalable de la DNCMP		
5	Sous-traitance	Vérification de l'existence de la sous-traitance dans le DAO		
		Vérification du respect des 40% de la valeur du marché		
6	Avance de démarrage	Vérification de l'existence de l'avance de démarrage		
		20% pour les travaux et prestations intellectuelles		
		30% pour les fournitures et autres services		
		Vérification de l'existence des cautions d'avance de démarrage		

**OK : Disponibilité**

**KO : Indisponibilité**

**RAPPORT DE REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MAEH (Ex MER) (GESTION 2014) \_TOGO**

N° d'ordre	Points de vérification	Preuves	OK/KO	Anomalies identifiées et commentaires
7	Dossier d'exécution	Vérification de l'existence et appréciation des plans d'exécution		
		Vérification et appréciation des assurances		
		Vérification et appréciation du rapport du bureau de contrôle sur le personnel d'encadrement		
		Vérification et appréciation du rapport du bureau de contrôle sur les matériels utilisés		
		Vérification de l'existence et Appréciation du planning d'exécution sur la base du rapport du bureau de contrôle		
8	Réception à chaque étape de l'exécution	Vérification de l'existence de preuves matérialisant les réceptions à chaque étape de l'exécution des marchés		
9	Attachement des travaux exécutés	Vérification et appréciation de la preuve matérielle des travaux effectués		
10	Délai d'exécution et pénalités	Vérification du respect de délai d'exécution des marchés		
		Pénalités à la charge du titulaire du marché		
		Intérêt moratoire à la charge de l'autorité contractante		
11	Réception provisoire et définitive	Vérification de l'existence des PV de réception provisoire et définitive		

**OK : Disponibilité**

**KO : Indisponibilité**

ANNEXE 5 : FICHE D'AUDITABILITE DES PIECES

**RAPPORT DE REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MAEH (Ex MER) (GESTION 2014)\_TOGO**

N° d'ordre	Liste des documents	Volume demandé	Volume collecté	% du volume obtenu	Observations
1	Plan prévisionnel de passation des marchés publics	0	0	#DIV/0!	
2	Avis général de passation de marchés	0	0	#DIV/0!	
3	Dossier de présélection/pré-qualification, d'appel d'offres et de consultation pour les marchés sélectionnés et avis de non objection de l'organe de contrôle a priori	0	0	#DIV/0!	
4	Avis de présélection, d'appels d'offres, de consultation et leur preuve de publication	0	0	#DIV/0!	
5	Autorisations préalables sur les marchés initiés par procédure d'entente directe (gré à gré) ou les avenants	0	0	#DIV/0!	
6	Offres des soumissionnaires	0	0	#DIV/0!	
7	Actes de désignation des membres de la commission de passation des marchés et des membres de la commission de contrôle des marchés	0	0	#DIV/0!	
8	Procès-verbaux d'ouverture des plis signés par les membres de la commission de passation	0	0	#DIV/0!	
9	Procès-verbaux d'évaluation des offres signés par les membres de la sous commission d'analyse des offres	0	0	#DIV/0!	
10	Avis de non objection de la DNCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire et avis de non objection des bailleurs pour les financements extérieurs	0	0	#DIV/0!	
11	Avis d'attribution provisoire et sa publication	0	0	#DIV/0!	
12	Lettres de notification de l'attribution provisoire	0	0	#DIV/0!	
13	Lettres d'information aux soumissionnaires non retenus	0	0	#DIV/0!	
14	Contrats signés, approuvés et enregistrés	0	0	#DIV/0!	
15	Lettre de notification du marché et publication de l'attribution définitive	0	0	#DIV/0!	
	Total	0	0	#DIV/0!	

ANNEXE 6 : LISTE DES MARCHES DE LA POPULATION MERE

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2014 (POPULATION PRIMAIRE 2014)\_MER

Autorité	Type d'AC	Réf N°	N°Marché	Description des fournitures / travaux	Mode de passation	Type de marché	Montant	Date d'invitation à soumission	Date ouverture des offres	Date d'approbation du marché	Titulaire
MER	MI	1	00939/14/AOO/MER/T/BOAD	Lot 2 : Travaux de construction des bureaux, d'une villa de trois chambres, de huit villas de deux chambres et travaux de viabilisation du site de la base vie de l'unité de gestion du projet	AOO	T	202 918 873	02/04/2014	16/05/2014	05/01/2015	TBE
MER	MI	2	00938/14/AOO/MER/T/BOAD	Lot 1 : Travaux de construction d'un magasin de stockage de 150 m2 40 magasins de stockage de 20 m2, d'un abri pour tracteurs, de 3 couloirs de contention et de traitement de bovins et d'un logement de service au poste vétérinaire	AOO	T	90 337 224	02/04/2014	16/05/2014	05/01/2015	EDF
MER	MI	3	00941/2014/AOO/MER/T/BID	Travaux de construction de 4,8,38 km de pistes rurales dans la plaine du Mô	AOO	T	887 230 850	12/05/2013	12/07/2013	05/01/2015	GECAUMINE
MER	MI	4	00563/2014/AOO/MER/T/BID	Travaux de construction de 61,27 km de pistes rurales dans la plaine du Mô	AOO	T	1 112 832 319	12/05/2013	12/07/2013	05/09/2014	EGC
MER	MI	5	00686/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 5 : Construction de double dalot 4x3 et double dalot 2x2 sur le tronçon Tami-Nawog-Tonte et dalot simple 2x2 sur le tronçon Dapaong-Tantigou dans la région des Savanes	AOO	T	28 500 000	12/03/2014	15/04/2014	30/10/2014	GENIE PROSPERE
MER	MI	6	00654/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 4 : Construction de un (01) dalot 3x2 sur le tronçon Pagouda-Panwaré et un (01) dalot 4x2 sur le tronçon Pagouda-Tanfaro-Fre Benin dans la région de la Kara	AOO	T	10 313 200	12/03/2014	15/04/2014	30/10/2014	CETA
MER	MI	7	00685/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 3 : Construction de doubles dalots 4x4 sur le tronçon Lama Tessi-Kpéro dans la région Centrale	AOO	T	18 880 000	12/03/2014	15/04/2014	30/10/2014	TBE
MER	MI	8	00653/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 2 : Construction de triples dalots 4x4 sur le tronçon Télékopé-Glito dans la région des Plateaux	AOO	T	27 753 600	12/03/2014	15/04/2014	30/10/2014	ETTB
MER	MI	9	00652/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 1 : Construction de trois (03) dalots 1x1, un (01) dalot 2x1 et 1 dalots 4x4 sur le tronçon Agbélouvé-Kpéssimé-Zafi dans la région Maritime	AOO	T	27 612 000	12/03/2014	15/04/2014	30/10/2014	BATICOLR
MER	MI	10	00690/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 14 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur les tronçons Kountonguébong-Namongou, RN1-Dalouak, Nadjoudji-Kourientré et carrefour Karson-barrage Tantigou	AOO	T	61 473 398	26/03/2014		30/10/2014	NECBAPS
MER	MI	11	00689/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 13 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon Touaga-Bantabouaré	AOO	T	118 161 660	26/03/2014		30/10/2014	EDF
MER	MI	12	00688/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 12 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur les tronçons RN 21-Fléuve Kara et RN1 Nouvelle poste-CEG Kanté Ville 2 Atétou	AOO	T	45 508 116	26/03/2014		30/10/2014	LE ROCK
MER	MI	13	00651/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 11 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur les tronçons Kouka-Bilerdo-Nagnimbou et Nawaré N'sandjabour	AOO	T	43 970 458	26/03/2014		30/10/2014	CETA
MER	MI	14		Lot 10 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur les tronçons Namon-Coutière et Namon-Kinansiou	AOO	T	38 705 062	26/03/2014		30/10/2014	TGBM

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2014 (POPULATION PRIMAIRE 2014)\_MER

Autorité	Type d'AC	Réf N°	N°Marché	Description des fournitures / travaux	Mode de passation	Type de marché	Montant	Date d'invitation à soumission	Date ouverture des offres	Date d'approbation du marché	Titulaire
MER	MI	15	00649/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 9 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon RN1-Kagnikpala	AOO	T	55 673 226	26/03/2014		30/10/2014	EGA
MER	MI	16	00687/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 8 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon RN17 (Sagbadaï)-Kouvom	AOO	T	74 623 200	26/03/2014		30/10/2014	ESAKAO
MER	MI	17	00648/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 7 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon Krikri-Afem Kabyé	AOO	T	56 885 874	26/03/2014		30/10/2014	ETOM BTP
MER	MI	18	00647/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 6 : Travaux de construction d'ouvrage sur le tronçon Fokoté Vossa-Sossa Copé	AOO	T	44 773 920	26/03/2014		30/10/2014	E3TP
MER	MI	19	00649/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 5 : Travaux de reprofilage lourd avec construction d'ouvrages sur le tronçon Anonoé-Okpobé Konta-Carrefour Béthel	AOO	T	61 445 012	26/03/2014		30/10/2014	LE PROGRES
MER	MI	20	00645/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 4 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon carrefour Atravé-Bodjé-Fotovi-Kilimé Copé-Yaya-carrefour Médjé	AOO	T	55 324 300	26/03/2014		30/10/2014	BATICOLR
MER	MI	21		Lot 3 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon Akpaka-Okougnoyou-Nangbétou	AOO	T	49 866 880	26/03/2014		30/10/2014	EGBR
MER	MI	22		Lot 2 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur les tronçons Aqové-Ablékpo et Oléa Kopé-Lando Kopé	AOO	T	34 407 077	26/03/2014	29/04/2014	30/10/2014	BILL BTP
MER	MI	23		Lot 1 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur les tronçons Eglise Catholique-Togblékopé-Fidokpui y compris rues connexes et Fidokpui-Kotokoli Zongo-RN1 (Station SANOL)	AOO	T	61 200 700	26/03/2014	29/04/2014	30/10/2014	REC
MER	MI	24	00565/2014/CR/MER/T/BIE	Lot 8 : Construction d'une retenue d'eau à Agbassa dans la préfecture de Doufelgou	AOO	T	58 140 960	19/03/2014	03/04/2014	05/09/2014	ECOBANK
MER	MI	25	00564/2014/CR/MER/T/BIE	Lot 4 : Construction d'une retenue d'eau de 200 m à Tchamba dans la préfecture de Tchamba	AOO	T	118 581 062	19/03/2014	03/04/2014	05/09/2014	MBK
MER	MI	26	00367/14/CR/MER/T/BIE	Lot 12 : Construction d'une retenue d'eau à Tantiéguou dans la préfecture de Tône	AOO	T	97 866 722	18/03/2014	02/04/2014	01/07/2014	EDF
MER	MI	27	00366/14/CR/MER/T/BIE	Lot 11 : Construction de 10 bacs de 2 m de profondeur, de 5 m de large et 10 m de long et de 10 puits équipés chacun de motopompes à Naki Est dans la préfecture de Kpendjal	AOO	T	34 370 332	18/03/2014	02/04/2014	01/07/2014	EDF
MER	MI	28	00365/14/CR/MER/T/BIE	Lot 10 : Réhabilitation d'une retenue d'eau de 620 m à Barkoissi dans la préfecture de l'Oti	AOO	T	49 923 676	18/03/2014	02/04/2014	01/07/2014	RGC

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2014 (POPULATION PRIMAIRE 2014)_MER											
Autorité	Type d'AC	Réf N°	N°Marché	Description des fournitures / travaux	Mode de passation	Type de marché	Montant	Date d'invitation à soumission	Date ouverture des offres	Date d'approbation du marché	Titulaire
MER	MI	29	00365/2014/CR/MER/T/BIE	Lot 9 : Construction d'une retenue d'eau à Nanzou dans la préfecture de la Binah	AOO	T	49 923 676	18/03/2014	02/04/2014	01/07/2014	MAYI CONSTRUCTION
MER	MI	30	00363/2014/CR/MER/T/BIE	Lot 7 : Construction d'une prise d'eau gravitaire sur cours d'eau à Soudou dans la préfecture de l'Assoli	AOO	T	49 923 676	18/03/2014	02/04/2014	01/07/2014	BANZAI
MER	MI	31	00363/2014/CR/MER/T/BIE	Lot 6 : Construction d'une prise d'eau gravitaire sur cours d'eau à Défalé dans la préfecture de Doufelgou	AOO	T	49 923 676	18/03/2014	02/04/2014	01/07/2014	PLH
MER	MI	32	00362/14/CR/MER/T/BIE	Lot 5 : Construction d'une retenue d'eau de 200 m à Kpario (Abantchang sur le site des FAT) dans la préfecture de Tchaooudjo	AOO	T	49 923 676	18/03/2014	02/04/2014	01/07/2014	ECOBANK
MER	MI	33	00361/14//CR/MER/T/BIE	Lot 3 : Construction d'une prise d'eau gravitaire sur cours d'eau à Afiadényigban dans la préfecture de Danyi	AOO	T	49 923 676	18/03/2014	02/04/2014	01/07/2014	MAYI CONSTRUCTION
MER	MI	34	00360/14/CR/MER/T/BIE	Lot 2 : Construction d'une prise d'eau gravitaire sur cours d'eau à Adiva dans la préfecture d'Amou	AOO	T	50 590 022	18/03/2014	02/04/2014	01/07/2014	TRANSFIGURATION
MER	MI	35	00359/14/CR/MER/T/BIE	Lot 1 : Construction d'une retenue d'eau de 200 m à Gamé-Lili dans la préfecture du Zio	AOO	T	119 142 830	18/03/2014	02/04/2014	01/07/2014	PERSEVERANCE
MER	MI	36	LC N° 030/2014/AOO/MER-SIIEAU/T/BAD-FAE	Mise en place d'un système intégré d'informations sur l'eau au Togo : Mise en place de système d'alimentation d'urgence et de sécurité incendie dans le bâtiment abritant le SIIEAU	AOO	S	11 774 668	28/04/2014	30/05/2014	15/09/2014	LENAWO
MER	MI	37		Mise en place d'un système intégré d'informations sur l'eau au Togo : Cablage réseau internet et téléphone	AOO	S	9 485 080	25/04/2014	27/05/2014	20/10/2014	LYZ DIGITAL
MER	MI	38	00195/14/AOO/MER/T/BADEA-BIE	Projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de trois centres dans la région des Plateaux : Danyi, Elavagnon et Tohou : Lot 2 : Réalisation du système d'alimentation en eau potable	AOR	T	855 076 790	21/08/2014	10/10/2013	02/04/2014	MIDNIGHT SUN
MER	MI	39	00194/14/AOO/MER/T/BADEA-BIE	Projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de trois centres dans la région des Plateaux : Danyi, Elavagnon et Tohou : Lot 1 : Réalisation du système d'alimentation en eau potable d'Elavagnon	AOR	T	562 402 700	21/08/2013	10/10/2013	02/04/2014	EMT/UPROMAH
							1 858 090 470				

**ANNEXE 7 : LISTE DES MARCHES SELECTIONNES**

**ECHANTILLON DE MARCHES RETENUS POUR L'AUDIT DE CONFORMITE (2014) \_MER**

Autorité	Type d'AC	Réf N°	N°Marché	Description des fournitures / travaux	Mode de passation	Type de marché	Montant	Date d'invitation à soumission	Date ouverture des offres	Date d'approbation du marché	Titulaire
MER	MI	1	00939/14/AOO/MER/T/BOAD	Lot 2 : Travaux de construction des bureaux, d'une villa de trois chambres, de huit villas de deux chambres et travaux de viabilisation du site de la base vie de l'unité de gestion du projet	AOO	T	202 918 873	02/04/2014	16/05/2014	05/01/2015	TBE
MER	MI	2	00941/2014/AOO/MER/T/BID	Travaux de construction de 48,38 km de pistes rurales dans la plaine du Mô	AOO	T	887 230 850	12/05/2013	12/07/2013	05/01/2015	GECAUMINE
MER	MI	3	00563/2014/AOO/MER/T/BID	Travaux de construction de 61,27 km de pistes rurales dans la plaine du Mô	AOO	T	1 112 832 319	12/05/2013	12/07/2013	05/09/2014	EGC
MER	MI	4	00689/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 13 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon Touaga-Bantabouaré	AOO	T	118 161 660	26/03/2014		30/10/2014	EDF
MER	MI	5	00687/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 8 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur le tronçon RN17 (Sagbadai)-Kouvom	AOO	T	74 623 200	26/03/2014		30/10/2014	ESAKAO
MER	MI	6	00195/14/AOO/MER/T/BADEA-BIE	Projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de trois centres dans la région des Plateaux : Danyi, Elavagnon et Tohoun : Lot 2 : Réalisation du système d'alimentation en eau potable	AOR	T	855 076 790	21/08/2014	10/10/2013	02/04/2014	MIDNIGHT SUN
MER	MI	7	00194/14/AOO/MER/T/BADEA-BIE	Projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de trois centres dans la région des Plateaux : Danyi, Elavagnon et Tohoun : Lot 1 : Réalisation du système d'alimentation en eau potable d'Elavagnon	AOR	T	562 402 700	21/08/2013	10/10/2013	02/04/2014	EMT/UPROMAH
MER	MI	8	LC N° 030/2014/AOO/MER-SIIEAU/T/BAD-FAE	Mise en place d'un système intégré d'informations sur l'eau au Togo : Mise en place de système d'alimentation d'urgence et de sécurité incendie dans le bâtiment abritant le SIIEAU	AOO	S	11 774 668	28/04/2014	30/05/2014	15/09/2014	LENAWO
MER	MI	9	00654/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 4 : Construction de un (01) dalot 3x2 sur le tronçon Pagouda-Panwaré et un (01) dalot 4x2 sur le tronçon Pagouda-Tanfaro-Fre Benin dans la région de la Kara	AOO	T	10 313 200	12/03/2014	15/04/2014	30/10/2014	CETA
MER	MI	10	00649/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 5 : Travaux de reprofilage lourd avec construction d'ouvrages sur le tronçon Anonoé-Okpobé Konta-Carrefour Béthel	AOO	T	61 445 012	26/03/2014		30/10/2014	LE PROGRES
MER	MI	11	00686/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 5 : Construction de double dalot 4x3 et double dalot 2x2 sur le tronçon Tami-Nawog-Tonte et dalot simple 2x2 sur le tronçon Dapaong-Tantigou dans la région des Savanes	AOO	T	28 500 000	12/03/2014	15/04/2014	30/10/2014	GENIE PROSPERE
MER	MI	12	00688/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 12 : Travaux de reprofilage lourd et rechargement systématique avec construction d'ouvrages sur les tronçons RN 21-Fleuve Kara et RN1 Nouvelle poste-CEG Kanté Ville 2 Atétou	AOO	T	45 508 116	26/03/2014		30/10/2014	LE ROCK
MER	MI	13	00647/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 6 : Travaux de construction d'ouvrage sur le tronçon Fokoté Vossa-Sossa Copé	AOO	T	44 773 920	26/03/2014		30/10/2014	E3TP

ANNEXE 8 : LISTE DES MARCHES SELECTIONNES POUR L'EXECUTION PHYSIQUE

ECHANTILLON DE MARCHES RETENUS POUR L'AUDIT DE MATERIALITE (2014) \_MER

N°	Autorité	Type d'AC	N°Marché	Description des fournitures / travaux	Mode de passation	Type de marché	Montant	Date d'invitation à soumission	Date ouverture des offres	Date d'approbation du marché	Titulaire
1	MER	MI	00939/14/AOO/MER/T/BOAD	Lot 2 : Travaux de construction des bureaux, d'une villa de trois chambres, de huit villas de deux chambres et travaux de viabilisation du site de la base vie de l'unité de gestion du projet	AOO	T	202 918 873	02/04/2014	16/05/2014	05/01/2015	TBE
2	MER	MI	00941/2014/AOO/MER/T/BID	Travaux de construction de 48,38 km de pistes rurales dans la plaine du Mô	AOO	T	887 230 850	12/05/2013	12/07/2013	05/01/2015	GECAUMINE
3	MER	MI	00563/2014/AOO/MER/T/BID	Travaux de construction de 61,27 km de pistes rurales dans la plaine du Mô	AOO	T	1 112 832 319	12/05/2013	12/07/2013	05/09/2014	EGC
4	MER	MI	00195/14/AOO/MER/T/BADEA-BIE	Projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de trois centres dans la région des Plateaux : Danyi, Elavagnon et Tohoun : Lot 2 : Réalisation du système d'alimentation en eau potable	AOR	T	855 076 790	21/08/2014	10/10/2013	02/04/2014	MIDNIGHT SUN
5	MER	MI	00649/2014/AOO/MER/T/BIE	Lot 5 : Travaux de reprofilage lourd avec construction d'ouvrages sur le tronçon Anonoé-Okpobé Konta-Carrefour Béthel	AOO	T	61 445 012	26/03/2014		30/10/2014	LE PROGRES

**ANNEXE 9 : OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT PROVISOIRE**

MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ELEVAGE ET DE L'HYDRAULIQUE

CABINET

N° 2089 /MAEH/Cab

REPUBLIQUE TOGOLAISE



Travail - Liberté - Patrie

COURRIER ARRIVE

3053

03 NOV 2016

Lomé, le 02 NOV 2016

*Le Ministre*

*A*

**Monsieur le Directeur Général de  
l'Autorité de régulation des marchés  
publics (ARMP)**

**Lomé**

V/Réf : N° 2296/ARMP/DG/DSD du 06 octobre  
2016 et N° 2444/ARMP/DG/DSD du 18  
octobre

**Objet : Observations sur les rapports provisoires de la revue indépendante de conformité  
des procédures de passation et d'exécution des marchés publics passés au titre de  
l'exercice budgétaire 2014**

**Monsieur le Directeur Général,**

Faisant suite à vos correspondances référencées ci-dessus, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les observations des services techniques du département sur d'une part le rapport provisoire de la revue indépendante de conformité des procédures de passation et d'autre part le rapport provisoire de l'audit de matérialité physique des marchés publics passés au titre de l'exercice budgétaire 2014.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Colonel Ouro-Koura AGADAZI**

ANNEXE

N°	ANOMALIES RELEVÉES PAR L'AUDITEUR	COMMENTAIRES DE L'AC
<b>OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT PROVISOIRE DE LA REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PASSES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014</b>		
01	Défaut de mise en œuvre du contrôle des procédures de passation des marchés par la commission de contrôle des marchés publics (CCMP)	<p>Il est bien vrai que l'article 9 du décret 2009-297/PR portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics donne compétence à la Commission de contrôle d'exercer un contrôle à priori pour les marchés publics d'un montant supérieur au seuil. Cependant, la décision de la commission de contrôle interne n'ayant aucun effet juridique sans l'avis de la DNCMP, cette disposition n'est toujours pas respectée par souci de gagner du temps dans le déroulement de la procédure. Ainsi, seuls les marchés n'atteignant pas le seuil sont examinés par la commission de contrôle interne.</p> <p>D'ailleurs, le formulaire de PPM utilisé demande d'indiquer par « OUI » au contrôle de la CCMP que seulement dans le cas des marchés n'atteignant pas le seuil de passation et par « NON », les marchés ayant atteint le seuil de passation. Nous suggérons donc à la mission d'examiner beaucoup plus la pertinence de l'article 9 du décret 2009-297/PR.</p>
<b>OBSERVATIONS SUR L'AUDIT DE MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2014</b>		

Tableau synthétique des réponses de l'Audit de l'AEP de TOHOUN

N° / titre	Observation de l'Audit	Réponse
4.3.3	<b>Non-respect du délai de réalisation des travaux</b>	<p>i) Le retard dans le paiement de l'avance de démarrage et des décomptes ainsi que la pénurie de ciment qu'a connu le marché togolais au cours du premier trimestre de l'année 2015 ont considérablement retardé l'avancement des travaux. A cet effet, l'autorité contractante par lettre N° 168/15/MER/PRMP/DAEP a prorogé le délai d'exécution des travaux de 5 mois à compter de 5 mai 2015. Ce qui ramène le délai d'exécution des travaux au 5 octobre 2015. (voir lettre de prorogation de délais)</p> <p>ii) L'achèvement des travaux à l'exception du raccordement électrique par la CEET et la SBEE/CEB a été constaté le trente septembre 2015 en présence des représentants de l'administration, du bureau de contrôle et de l'entreprise. (voir procès verbal du 30 septembre 2015)</p>
	<b>Erosion à la base de la fondation de la clôture de l'Agence de la TdE</b>	L'ouvrage étant encore sous garantie, l'entreprise sera saisie pour effectuer les corrections dans les meilleurs délais.
	<b>Absence d'ouvrage d'accès à l'entrée de l'Agence de la TdE</b>	Le site mis à disposition pour les bâtiments administratifs nécessite un ouvrage de franchissement qui n'était pas prévu initialement dans le marché. Toutefois il a été procédé à un aménagement sommaire dans les limites du marché. Lors des négociations pour la mise à disposition de site pour les bâtiments administratifs, il avait été impossible d'obtenir un espace moins accidenté que celui abritant lesdits bâtiments actuellement.
	<b>Fissuration de la paroi verticale de la bâche</b>	L'ouvrage étant encore sous garantie, l'entreprise sera saisie pour effectuer les corrections dans les meilleurs délais.
	<b>Trois (03) forages non fonctionnels pour défaut de connexion au réseau électrique</b>	Au passage de l'audit la connexion n'était pas encore faite. A présent, tous les forages sont connectés au réseau CEET et fonctionnels. (Voir PV de pose de compteurs de la CEET)
4.4.7	<b>N°9 : Non disponibilité de PV de réception provisoire</b>	Au passage de l'audit le PV n'était pas encore disponible suite au non raccordement des ouvrages à la ligne électrique CEET. A présent il est disponible. <b>(Voir copie de PV ci-joint)</b>
	<b>N°10 : Plans de récolement</b>	Au passage de l'audit les plans de récolement approuvés n'étaient pas encore disponibles. A présent ils sont transmis à la SP-EAU pour mise à disposition sur site

